Vers l'an 2000 : Pour un meilleur système sportif canadien

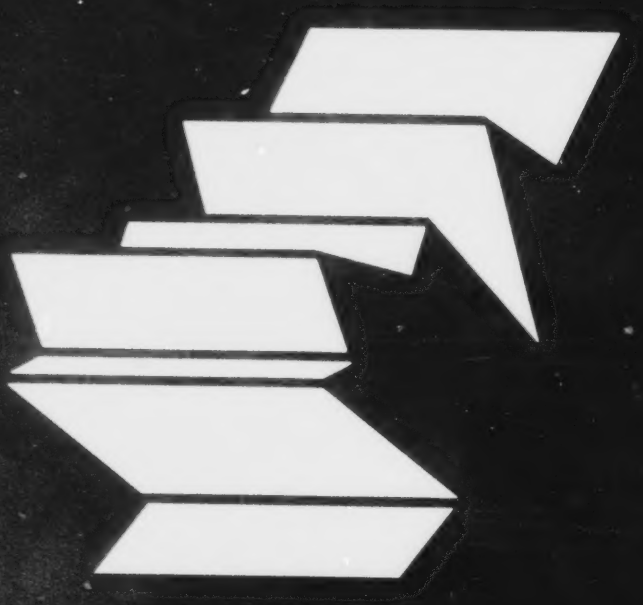

Rapport du Groupe de travail sur la politique nationale du sport

---

Avec les commentaires de l'honorable Jean J. Charest Ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur

Août 1988

Gouvernement du Canada
Condition physique et Sport amateur

Government of Canada
Fitness and Amateur Sport

Vers l'an 2000 : Pour un meilleur système sportif canadien

Rapport du Groupe de travail sur la politique nationale du sport

---

Avec les commentaires de l'honorable Jean J. Charest Ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur

Août 1988

Membres du Groupe de travail sur la politique nationale du sport

---

M. Lyle Makosky, co-président, Sous-ministre adjoint, Condition physique et Sport amateur

Mme Abby Hoffman, co-présidente, Directeur général, Sport Canada

Mme Sylvie Bigras, directrice exécutive, Fédération de tir du Canada

M. Doug Fisher, président, Entreprises Fisher Inc.

M. George Fraser, directeur exécutif, Fédération manitobaine des sports

M. Hugh Glynn, président, Centre national du sport et de la récréation

M. Geoff Gowan, président, Association canadienne des entraîneurs

M. Roger Jackson, président, Association olympique canadienne

M. Bruce Kidd, professeur, Université de Toronto

M. Lou Lefaive, président, Conseil de marketing du sport

Mme Rose Mercier, directrice générale, Association cycliste canadienne

M. Ken Shields, directeur athlétique, Université de Victoria

M. Dave Skinner, président directeur général, Ski alpin

Mme Marina Van der Merwe, entraîneure nationale de l'équipe féminine de hockey sur gazon

M. Wilf Wedmann, président, Association canadienne d'athlétisme

Mme Sue Neill, chef, Politique, planification et évaluation, Sport Canada (ex officio)

M. Greg Rokosh, chef, Gestion des associations, Sport Canada (ex officio)

Table des matières

3	Commentaires du Ministre	
19	Introduction du rapport	**1**
19	Résultats attendus du Groupe de travail	
19	Thèmes sous-jacents des délibérations	
25	Objectifs nationaux pour le sport et mesures recommandées	**2**
26	Évaluation de la période quadriennale précédente	
28	Cadre des Objectifs nationaux pour le sport	
30	*Les Objectifs nationaux pour le sport*	
30	*Le système sportif canadien*	
35	*Le sport de haute performance*	
38	*Le sport au pays*	
40	*Le leadership sportif international*	
42	*Le statut de l'athlète de haute performance au Canada*	
45	*Le sport, élément important de la culture canadienne*	
47	*Le financement du sport*	
50	*Leadership et relations*	
55	Mesures les plus importantes pour la période de 1988 à 1992	**3**
61	Mesures importantes recommandées pour la période de 1988 à 1992	**4**
63	Structure financière du sport	**5**
69	Modifications proposées à la Loi sur la santé et le sport amateur	**6**
73	Autres sujets	**7**
73	A. Système de reconnaissance des sports	
75	B. Définitions du système sportif	
77	Conclusion	**8**

Commentaires du Ministre

Vers un meilleur système sportif canadien

Depuis mars, époque à laquelle j'ai pris en charge le portefeuille de la Condition physique et du Sport amateur, j'ai été très impressionné par le système sportif canadien. Il a énormément évolué au cours des 25 dernières années. Alors que sa base nationale était pratiquement inexistante au début des années 1960, il a connu une croissance organisationnelle fantastique au cours des années 1970. À l'heure actuelle, le système sportif du Canada est caractérisé par ses éléments avancés — et par le désir ardent manifesté par les gens dévoués qui en font partie de passer à une nouvelle étape stimulante de développement et de croissance.

Nous sommes arrivés à un tournant décisif. L'année 1988 me semble être une année clé pour le système sportif national du Canada pour plusieurs raisons convaincantes. Elle marque la fin du premier programme « Mieux que Jamais » pour les Jeux olympiques d'été et d'hiver et met donc un terme à une période nettement définie d'appui financier du gouvernement fédéral. Elle représente également la fin d'une période quadriennale, qui déclenche habituellement un regard vers l'avenir. Si l'on examine les deux dernières décennies, on peut constater que le système sportif canadien a atteint un palier. Si l'on veut que le système continue à mûrir, il faudra lui donner une orientation de plus en plus recherchée.

La période que nous vivons est truffée d'événements qui nous avertissent que des changements dynamiques interviennent dans la nature même du sport. Les leaders de la communauté sportive veulent avoir une « vision » de la prochaine étape de développement, vision qui abordera non seulement l'objectif et les valeurs du sport, mais également les orientations et le système dont nous aurons besoin pour atteindre la période qui nous attend.

Il est temps pour nous de faire des choix importants concernant l'avenir du sport au Canada. Notre système sportif national exige une déclaration d'objectifs explicite et audacieuse. Il lui faut un cadre financier innovateur et une nouvelle compréhension du principe du partenariat et du leadership partagé entre les principaux interlocuteurs présents dans le système. Enfin, il a besoin de mécanismes efficaces en vue de coordonner les activités des nombreux organismes qui en sont parties prenantes.

Je constate avec plaisir que mon prédécesseur, l'honorable Otto Jelinek, a eu la prévoyance de mettre sur pied un Groupe de travail national chargé de conseiller le ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur à propos des orientations futures, des priorités et du financement du sport au Canada, en mettant particulièrement l'accent sur la période post-1988. Le Groupe de travail m'a présenté son rapport il y a plusieurs semaines et je tiens à féliciter tous ses membres pour le dévouement et la minutie avec lesquels ils ont entrepris leur travail.

Ce rapport constitue une bonne base pour énoncer un objectif national commun et pour présenter un plan coopératif pour l'avenir, en se fondant sur les expériences que nous avons partagées dans le passé. Cet objectif et ce plan communs, tels qu'exprimés à travers les objectifs énoncés par le Groupe de travail, exigeront en fin de compte davantage de ressources financières. Je suis d'avis que le financement du sport constitue une responsabilité sociale importante et valable du gouvernement et je suis donc disposé à appuyer ces recommandations jusqu'aux instances supérieures du gouvernement.

En même temps que ce document, je publie le rapport et les recommandations du Groupe de travail afin que la communauté sportive puisse les examiner. Je suis tout à fait conscient que les organismes nationaux de sport sont naturellement préoccupés par la stabilité du présent, ainsi que par l'avenir à long terme. J'ai l'intention d'aborder la situation immédiate le plus tôt possible dans les mois à venir. Nous devrions donc, selon moi, aborder avec confiance l'avenir à long terme et les orientations convaincantes proposées dans le rapport. Je suis persuadé qu'il encouragera une discussion large et franche sur l'avenir du système sportif canadien, tout comme je suis persuadé qu'il exercera une influence importante sur l'évolution à long terme du sport dans notre pays.

Le système sportif canadien

Le sport a toujours joué un rôle important dans la vie des Canadiens. C'est une composante de notre culture, un élément de notre économie et une vitrine de notre personnalité que nous présentons avec fierté aux yeux du monde. Au fil des ans, nous avons lancé plusieurs sports typiquement canadiens sur la scène internationale. Nous avons donné au monde des sports comme le hockey, la crosse, la ringuette et la nage synchronisée, sans oublier que le basketball a été inventé par un Canadien. À mesure de notre contribution au tissu sportif d'autres pays, nous avons adopté les activités sportives des personnes à la recherche d'un mode de vie nouveau et meilleur au Canada.

Le Gouvernement du Canada a reconnu officiellement en 1961 sa responsabilité sociale d'appuyer le sport amateur, avec l'adoption de la ***Loi sur la santé et le sport amateur***. Mais ce n'est qu'en 1968, avec la nomination du premier Groupe de travail national sur le sport amateur au Canada, que nous avons véritablement mis l'accent sur certains éléments ou entités clés du système sportif. Le rapport du Groupe de travail de 1968 doit être considéré comme le premier document important de politique dans l'histoire sportive du Canada. Même si d'autres groupes de travail ont suivi et si d'autres rapports ont été rédigés, le document de 1968 a été capital car il a entraîné la croissance fantastique et la professionnalisation du sport organisé au Canada.

Le cheminement progressif constaté au cours des 20 dernières années a façonné les éléments clés du système sportif. Ce cheminement a également modelé bon nombre des valeurs qui sont aujourd'hui inhérentes au système, valeurs qui ont permis de formuler le contexte et l'énoncé des objectifs du rapport du Groupe de travail.

Le rapport de 1988 du Groupe de travail sur la politique nationale du sport constitue le première étude fondamentale des objectifs nationaux et du cadre financier du sport amateur au Canada au cours des deux dernières décennies.

Durant les mois qui ont suivi leur nomination, les membres du Groupe de travail ont tenu des réunions, rédigé des documents de travail, sondé la communauté sportive pour obtenir certaines données, pris en considération les points de vue et les recommandations de certains experts sportifs et examiné les rôles des divers intervenants dans la communauté sportive. Avec ce rapport, le Groupe de travail a exprimé un projet national de plan d'action pour le sport en fixant des objectifs dans huit secteurs clés — les « Objectifs nationaux proposés pour le sport ». Il a également identifié dans chaque domaine une série de sous-objectifs et recommandé des mesures pour les quatre prochaines années.

J'appuie pleinement la fixation d'objectifs précis et je suis impressionné par les efforts déployés par le Groupe de travail à cet égard. Si les objectifs proposés dans le rapport du Groupe de travail sont très largement acceptés, ce sera la première fois que la communauté sportive canadienne disposera d'un ensemble d'objectifs clairs pour lui donner une orientation pour l'avenir. Même si aucune des recommandations figurant dans le rapport n'est gravée dans la pierre, elles représentent les points de vue collectifs d'un échantillon de leaders et d'experts ayant une grande expérience des politiques sportives et de la pratique du sport. Elles constituent donc une base solide pour une consultation nationale.

Vers l'an 2000 : Une nouvelle ère pour le sport canadien

Le système sportif national canadien a mûri énormément depuis 1960, mais demeure incomplet. Cependant, malgré quelques lacunes importantes, c'est un système. Néanmoins, il est clair qu'il faut renforcer et raffermir divers éléments de ce système et mieux coordonner et ajuster ces éléments.

La clarification des rôles, des responsabilités et des relations de ses nombreux intervenants constitue donc une étape primordiale dans la mise au point d'un système sportif canadien cohérent. En coordonnant les aptitudes créatrices, administratives, financières et techniques de divers organismes, nous pourrons adopter une approche plus élaborée du prochain stade de développement.

Nous pouvons profiter de nos succès, créer de nouveaux liens entre les partenaires et élaborer un nouveau cadre pour le financement extrêmement important du sport. Pour sa part, le gouvernement fédéral s'engage à demeurer un partenaire important dans le financement du sport. Nous appuyons à la fois le but et les avantages sociaux plus vastes du sport et les objectifs précis du système sportif. Il faut toutefois les poursuivre dans le contexte d'un cadre financier plus large impliquant les gouvernements, le secteur privé et les organismes nationaux de sport.

Dans son premier « objectif national proposé pour le sport » intitulé « Le système sportif au Canada », le Groupe de travail reconnaît la nécessité de :

1) « mettre sur pied au Canada, pour le perfectionnement et la participation des athlètes, un système sportif cohérent fondé sur les modèles et les systèmes proposés à chaque sport et où les rôles, les responsabilités et les relations sont clairement compris et acceptés. »

Bien que le sport soit un gage d'unité au pays, nos athlètes aident le Canada moderne à se faire mieux connaître dans d'autres pays. À leur manière, les équipes et les athlètes canadiens jouent le rôle d'ambassadeurs dans le monde. Tout comme les arts, la danse et la musique, le sport exprime notre héritage culturel et ethnique, renforce notre vie communautaire, contribue au développement de croyances et de valeurs partagées et encourage une plus grande tolérance face aux autres cultures. Rehausser le profil du sport en tant qu'élément de la culture canadienne constitue donc un objectif louable et nécessaire, qui est exprimé par le Groupe de travail. Dans son deuxième objectif intitulé « Le sport, élément important de la culture canadienne », le Groupe de travail reconnaît la nécessité de :

2) « Veiller à ce que le sport s'exprime et qu'il soit reconnu et mis en valeur en tant que partie intégrante de la culture canadienne et en tant que discipline culturelle. »

Une meilleure coordination des activités entre les organismes nationaux est indispensable si nous voulons formuler et atteindre des buts viables, culturels ou autres, pour le sport. Mais cela dépend d'une amélioration des relations entre ces organismes, ainsi que du partage du leadership national.

Le Groupe de travail reconnaît le rôle primordial des organismes nationaux de sport dans le développement du sport au Canada. Il souligne en même temps la nécessité de voir les gouvernements fédéral et provinciaux exercer un solide leadership partagé et donner des orientations en matière de politiques, et aussi les organismes multi-sports fournir une orientation et des services réguliers.

Je suis d'avis que la communauté sportive et les gouvernements fédéral et provinciaux doivent commencer à adopter une position moins hostile et à se concentrer sur la mise en place d'un système sportif national intégré.

Même si le gouvernement fédéral a toujours offert un niveau élevé de leadership, il convient que la communauté sportive — en particulier les organismes nationaux de sport — participent davantage et en permanence à la définition et à la mise en place de l'avenir du sport au Canada.

Les organismes nationaux de sport sont des organismes modernes et devraient, non seulement s'impliquer avec dynamisme dans la destinée de leurs propres sports individuels, mais aussi façonner la destinée du sport en général. À mon avis, les organismes nationaux de sport sont prêts à le faire au Canada.

Ils recevront l'appui d'une présence fédérale solide au sein d'un partenariat qui reconnaît les besoins et les rôles financiers de chacun, d'un partenariat qui accepte l'importance du leadership partagé.

Dans son troisième objectif intitulé « Leadership et relations », le Groupe de travail reconnaît la nécessité de :

3) « S'assurer qu'il existe un leadership important, coordonné et partagé pour le sport à l'échelle nationale et parmi les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux du système sportif canadien ».

Nous voulons également des occasions de participer à des sports de compétition au niveau local par l'intermédiaire des écoles et des programmes communautaires. L'un des problèmes les plus délicats auquels est confronté le système sportif canadien est sa relation avec le système d'enseignement. Tout en reconnaissant que les deux existent à l'heure actuelle indépendamment l'un de l'autre, le Groupe de travail a constaté qu'il fallait exposer les enfants aux activités sportives et aux occasions de faire du sport dans les écoles. Étant donné que l'éducation relève de la compétence des provinces, il est clair qu'il faudra instaurer des consultations et une collaboration considérables entre les autorités éducatives provinciales et locales et la communauté sportive.

Tous les Canadiens — et pas seulement les athlètes de haute performance — devraient avoir la possibilité de participer à des sports de compétition à un niveau mettant à l'épreuve leurs aptitudes et leur motivation. En tant que ministre du cabinet fédéral également responsable de la Jeunesse, je tiens à réitérer le rôle important que joue le sport en offrant aux jeunes des occasions d'élargir leur expérience et de se lancer personnellement à la recherche de l'excellence.

Les programmes devraient encourager les nouveaux participants, tout en s'assurant que ceux qui y participent déjà acquièrent une expérience positive et sont motivés pour continuer à s'impliquer. Les individus de talent devraient avoir la possibilité de suivre un système sportif canadien leur permettant de se perfectionner et, en fin de compte, d'exceller au plus haut niveau international.

Dans son quatrième objectif intitulé « Le sport au pays », le Groupe de travail reconnaît la nécessité de :

4) « Encourager la mise en place, à l'intérieur de la structure nationale, d'un système sportif intégré fondé sur la communauté, offrant des occasions plus nombreuses et plus intéressantes aux athlètes à tous les niveaux de participer à des compétitions et utilisant, parmi ses premiers mécanismes d'exécution, le club sportif ».

Les Canadiens veulent un système sportif accessible, mais ils veulent également l'excellence chez ceux qui se trouvent à l'extrémité supérieure du système — les athlètes canadiens de haute performance. Précédemment, la recherche de l'excellence par un athlète amateur était considérée comme une question de choix individuel, qui dépendait fortement des ressources personnelles et locales. Maintenant, nous attendons des gouvernements et des organismes sportifs qu'ils fournissent aux athlètes les moyens de franchir de façon systématique et organisée les divers paliers de compétition jusqu'à la scène internationale.

Galvanisés par les exploits de Gaetan Boucher à Sarajevo et d'Alex Baumann à Los Angeles, de Ben Johnson à Rome et de Karen Percy, Elizabeth Manley et Brian Orser à Calgary, les Canadiens savent maintenant que nous pouvons rivaliser avec les meilleurs au monde — et ils s'attendent à ce que nous le fassions de façon efficace.

Je suis impressionné par le concept qui consiste à fixer des objectifs concrets et ambitieux pour les sports de haute performance et les principales compétitions internationales. En fait, je suis d'avis qu'il est grand temps de faire preuve de plus d'audace en ce qui concerne nos aptitudes à exceller au niveau de la haute performance et d'énoncer nos objectifs de façon explicite et non implicite.

La recherche de l'excellence constitue l'un des idéaux les plus nobles de la condition humaine. Dans son cinquième objectif intitulé « Le sport de haute performance », le Groupe de travail a reconnu la nécessité de :

5) « Mettre en place un système sportif canadien qui fournira aux athlètes qui ont du talent et de la détermination des occasions de gagner au plus haut niveau de la compétition internationale ».

Nous devons offrir aux athlètes individuels davantage d'occasions d'exceller. Il ne s'agit pas seulement d'une responsabilité sociale envers les athlètes individuels, mais également d'une attente du public canadien.

À mesure que nous avançons dans la période post-1988, il nous faut définir un nouvel ensemble d'approches qui abordent l'évolution du statut des athlètes de haute performance. Entre autres choses, les hypothèses et les conditions de financement des athlètes amateurs ont changé. Il faut aborder des questions délicates : l'avenir de l'amateurisme; la relation entre les athlètes et les organismes sportifs; la notion d'athlètes en tant qu'employés; la participation des athlètes amateurs aux manifestations sportives professionnelles; les relations entre les athlètes et les agents; et l'engagement des athlètes envers les médias, les commanditaires, le public canadien et leur propre organisme sportif.

Afin que nos athlètes de haute performance puissent continuer à exceller, à la fois pour leur propre satisfaction personnelle et pour le bienfait de tous les Canadiens, il faut résoudre ces questions ainsi que d'autres problèmes pleins de défis. Dans son sixième objectif intitulé « Le statut de l'athlète de haute performance », le Groupe de travail reconnaît la nécessité de :

6) « Veiller à ce que les athlètes essentiels à la réalisation des objectifs de haute performance du Canada soient soutenus financièrement sur une base combinée de besoins et de récompenses, et que ce soutien soit offert sous la forme de subventions publiques, du parrainage du secteur privé, de prix ou de revenus d'emplois que l'on exerce en tant qu'athlètes ».

Sur la scène internationale, le Groupe de travail recommande que le Canada assume un rôle de leadership dans la communauté sportive mondiale. Cet objectif, ne sera pas facile à atteindre, mais c'est un premier pas qui s'imposait depuis longtemps.

Il est dans mon intention de progresser dans cette direction, de faire preuve de leadership en appuyant le programme des Relations sportives internationales présenté dernièrement par mon Ministère et par le bureau du secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Sur la scène internationale, nous inspirons déjà beaucoup de respect pour nos compétences organisationnelles et techniques. L'aptitude du Canada à organiser d'importantes manifestations sportives internationales a été démontrée avec le succès des Jeux olympiques d'été de Montréal en 1976 et s'est vu renforcée par le triomphe des Jeux olympiques d'hiver de Calgary. Nous figurons parmi les chefs de file pour les cours de base destinés aux entraîneurs et le Canada abrite la base mondiale de données sur les renseignements sportifs.

Nous avons fait preuve de leadership à l'échelle internationale en abordant des préoccupations d'éthique comme le dopage et la violence dans le sport. En plus d'affirmer une présence sérieuse dans ces domaines et dans d'autres qui influent sur la conduite du sport, et dans la foulée de nos progrès spectaculaires réalisés dans de nombreux aspects du sport, je suis d'avis que nous devons accepter l'obligation de participer au développement et à la promotion du sport dans les régions du monde en voie de développement.

Dans son septième objectif intitulé « Le leadership sportif international », le Groupe de travail a reconnu la nécessité de :

7) « Permettre au Canada de maintenir un haut niveau de succès et de renommée dans le monde sportif international (tant gouvernemental que non gouvernemental) et veiller à ce que le Canada joue, dans la communauté sportive internationale, un rôle de chef de file qui correspond à ses succès à l'échelon international ».

L'un des objectifs primordiaux énoncés par le Groupe de travail est celui qui est nécessaire pour réaliser les autres « objectifs nationaux du sport ». Dans le huitième et dernier objectif intitulé « Financement du sport », le Groupe a reconnu la nécessité de :

8) « Garantir le niveau de financement dont le système sportif et certains programmes sportifs ont besoin pour atteindre les objectifs nationaux du sport ».

Je ne soulignerai jamais assez l'importance d'un tel objectif pour l'avenir du sport au Canada. À cet égard, les sociétés privées doivent continuer à jouer un rôle croissant en vue d'appuyer et de développer le sport amateur. Nous devons rejoindre les sociétés — petites et grandes — et collaborer avec elles. Je suis persuadé que nous n'arriverons pas à atteindre nos objectifs sans un soutien accru du secteur privé.

Pour sa part, le gouvernement fédéral s'engage à demeurer un partenaire de choix dans le financement du sport. Il soutient actuellement financièrement quelque 65 organismes nationaux de sport — chiffre et diversité surprenants étant donné notre population relativement faible éparpillée sur un vaste territoire.

Dans nos plans futurs concernant le sport, il ne faudrait cependant pas supposer que le gouvernement fédéral maintiendra seul sa part actuelle proportionnellement très élevée du financement. Les contributions financières du gouvernement devraient être davantage équilibrées par des sources non gouvernementales — le secteur privé et les organismes nationaux de sport. Il faudra donc explorer davantage le besoin et l'aptitude des organismes nationaux de sport à recruter un plus grand nombre de membres et à leur offrir de nouveaux services qui rapporteront des cotisations permettant de financer leurs propres programmes sportifs.

Enfin, je juge qu'il est important, comme l'a laissé entendre le Groupe de travail, de rassembler les trois intervenants financiers — le gouvernement, le secteur privé et les organismes nationaux de sport — au sein d'un cadre financier logique qui fixe pour chacun des objectifs raisonnables bien qu'ambitieux.

À la recherche d'un consensus

J'ai étudié soigneusement le rapport du Groupe de travail et je trouve que ses recommandations sont à la fois convaincantes et stimulantes. Je pense également qu'il est indispensable de consulter les autres intervenants de la communauté sportive nationale — les organismes nationaux de sport, le secteur privé et les gouvernements provinciaux — à propos de l'acceptation, de l'amélioration et de la mise en oeuvre de ces objectifs. Le rapport du Groupe de travail n'a pas envisagé en détail la participation des gouvernements provinciaux ou les relations fédérales-provinciales dans le sport. Il est clair qu'il s'agit de questions importantes qui seront abordées à l'avenir — si nous voulons atteindre l'objectif d'un système intégré pour le développement du sport au Canada.

J'entrevois que le processus consultatif découlant du rapport du Groupe de travail progressera en deux étapes. Au cours de la première, que je lance immédiatement, je rechercherai un appui de principe à l'égard des Objectifs nationaux du sport énoncés par le Groupe de travail; du cadre de financement proposé; des mécanismes améliorés de consultation et de collaboration tels que suggérés par le Groupe de travail; et du concept de « leadership partagé » entre les intervenants du système sportif national et en particulier du principe d'un « partenariat » entre le gouvernement fédéral et les organismes sportifs nationaux.

En ce qui concerne cette dernière, le gouvernement fédéral s'enforce actuellement de définir de façon plus claire sa relation avec les organismes nationaux de sport (tant unisport que multi-sports). Il est clair que nous jouons un rôle unique et particulier au sein du système sportif national. Nous avons à la fois le pouvoir et l'obligation d'agir dans l'intérêt du public et nous possédons une énorme influence éventuelle par l'intermédiaire de nos contributions financières. Les rôles et responsabilités du gouvernement fédéral dans ce domaine font actuellement l'objet d'un examen et, au cours de cette période initiale de consultation, je souhaite obtenir votre point de vue sur l'étendue et l'approche à notre relation.

La deuxième étape des consultations, qui sera lancée dans quelques mois, impliquera de la part des intervenants du système sportif un examen plus vaste et plus approfondi des « objectifs, sous-objectifs et mesures recommandés » pour le sport au pays et d'autres questions précises soulevées par le Groupe de travail. Dans le cadre de cette deuxième étape, nous tiendrons, au sein du gouvernement, à donner notre propre réaction au rapport du Groupe de travail en le replaçant dans un contexte historique plus vaste; en abordant la place du sport dans notre programme social; et en réfléchissant sur sa place dans la culture canadienne. Nous tiendrons également à aborder quelques-uns des dilemmes et objectifs sociaux délicats pour lesquels le gouvernement partage une certaine responsabilité, notamment l'accès aux services bilingues, l'égalité des sexes, l'intégrité et l'éthique du sport, et d'autres défis sociaux.

Bâtir l'héritage sportif du Canada

Le sport est le véritable miroir de la nature de notre pays — diversifiée, démocratique, fière et compétitive. Les activités physiques que nous choisissons d'entreprendre — et le sens que nous en tirons — en disent long sur les Canadiens et leur personnalité.

Nous avons bénéficié d'un héritage sportif construit grâce au dur labeur de personnes dévouées — des athlètes, des administrateurs, des entraîneurs, des techniciens et des fervents du sport. Pour nos bienfaiteurs et pour nos derniers héritiers — les jeunes Canadiens — nous nous devons de protéger cet héritage, de l'enrichir et de l'utiliser à son maximum.

Le présent rapport constitue un premier pas important dans cette direction. J'estime que ses recommandations, leur acceptation par l'ensemble de la communauté sportive et leur mise en application au cours de la prochaine décennie ou davantage se reflèteront dans notre aptitude à continuer à bâtir le fier héritage sportif du Canada.

En cautionnant la recherche de l'excellence, au niveau international, les Canadiens ont appuyé par la même occasion la nécessité d'avoir une infrastructure plus recherchée pour le sport de haute performance, une structure qui exigera un gros engagement financier.

Le gouvernement fédéral « investit » dans le système sportif pour plusieurs raisons majeures. Premièrement, nous appuyons le sport tout simplement pour ce qu'il est — un élément de la nature humaine, un mouvement social rendu accessible et équitable par le biais du système, car le sport constitue une partie de notre identité nationale et est une expression de notre culture et de notre personnalité. Par ailleurs, le sport incite les Canadiens à rechercher individuellement l'excellence jusqu'aux niveaux les plus élevés et offre aux Canadiens en général des occasions d'observer et de partager pendant leur recherche et leur célébration de

l'excellence et de tirer d'importantes leçons de leurs performances. Le sport apporte également certains avantages physiques et sanitaires en raison de l'ampleur et de la nature de la préparation physique nécessaire pour y participer. Enfin, le gouvernement fédéral investit pour s'assurer que la communauté sportive s'occupe de certains objectifs et avantages sociaux, notamment le bilinguisme, l'égalité des sexes, un accès régional plus favorable et une éthique du sport.

Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, je crois qu'il est primordial que le gouvernement fédéral accepte sa responsabilité d'important pourvoyeur de fonds dans l'élaboration du système sportif. À titre de ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur, j'appuie pleinement la conclusion du Groupe de travail, à savoir que si nous acceptons le fait que le gouvernement devrait investir dans l'infrastructure sportive, nous devons également accepter que le gouvernement investisse dans les « Objectifs nationaux proposés pour le sport ».

Le moment n'a peut-être jamais été si bien choisi que *maintenant* dans l'histoire du sport au Canada pour tracer une nouvelle voie pour l'avenir, pour offrir une nouvelle orientation dynamique et pour fixer des priorités qui répondront aux réalités de la décennie à venir.

C'est pour cette raison que je vous prie instamment, à titre de membres de la communauté sportive canadienne, d'étudier attentivement ce rapport. Ce n'est qu'en nous faisant connaître vos points de vue que nous serons en mesure d'élaborer et de mettre en oeuvre un ensemble d'objectifs vraiment nationaux pour le sport.

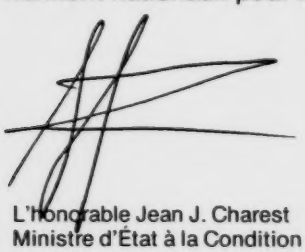

L'honorable Jean J. Charest
Ministre d'État à la Condition physique et au Sport amateur

En février 1987, l'honorable Otto Jelinek, ministre d'État, Condition physique et Sport amateur, a invité un groupe de personnes d'une compétence et d'une expérience reconnues et travaillant activement à titre bénévole ou professionnel au sein de différentes organisations sportives nationales, d'organismes de services et de Sport Canada à former ensemble un Groupe de travail sur la politique nationale du sport dont Lyle Makosky, Sous-ministre adjoint, Condition physique et Sport amateur, et Abby Hoffman, Directeur général de Sport Canada, sont devenus les coprésidents.

Résultats attendus du Groupe de travail

Le Ministre a indiqué qu'il envisageait la préparation par le Groupe de travail d'un rapport à son intention qui fournirait :

1. des conseils d'ordre général pouvant aider le Ministre, Sport Canada et d'autres organismes à fixer l'orientation du sport au Canada après 1988;

2. une évaluation générale de l'évolution du système sportif national au cours du plan quadriennal 1984-1988;

3. des objectifs, des directives et des priorités d'ordre général pour le sport canadien dans le secteur national et celui de la haute performance;

4. des principes et un cadre pour le financement futur du sport au niveau national;

5. des informations à incorporer à l'étude « Le sport dans les années 1990 » ou à tout autre mémoire semblable au Conseil des ministres en 1988;

6. des recommandations sur la coordination des activités des divers organismes, qui constituent le système sportif national;

7. des recommandations sur les modifications à la Loi sur la santé et le sport amateur.

Le Groupe de travail s'est réuni en dix séances plénières de deux jours chacune, et ses divers sous-groupes ont aussi tenu plusieurs réunions. Divers documents de travail ont été préparés à l'intention du Groupe de travail, qui a aussi mené une importante enquête sur le financement des organismes nationaux de sport.

Thèmes sous-jacents des délibérations

À mesure que les délibérations des membres du Groupe de travail progressaient, plusieurs thèmes commencèrent à revenir régulièrement dans les recommandations. Pour faciliter la lecture du présent rapport, nous énumérons ici les thèmes en question.

1. Une approche holistique intégrée du système sportif canadien

Les membres du Groupe de travail sont fermement convaincus que le Canada a le potentiel qu'il faut pour devenir une grande puissance sportive, comme en font foi les performances des athlètes canadiens, l'attitude et l'engagement des Canadiens envers le sport et, enfin, la structure et l'organisation du sport et la possibilité d'y participer à tous les niveaux.

Pour que le Canada devienne une grande puissance sportive, il faut entreprendre le développement du sport d'une façon systématique, c'est-à-dire augmenter les ressources (humaines et financières) afin de réaliser, à l'égard du sport canadien, un ensemble d'objectifs communs. Tous les éléments qui composent le sport canadien doivent former un ensemble intégré et coordonné.

Un des thèmes sous-jacents du rapport du Groupe de travail est donc qu'il est à la fois possible et souhaitable de créer un système sportif canadien intégré.

2. Modèles et systèmes de progression de l'athlète dans chaque sport.

Les systèmes et les modèles de progression des athlètes applicables à chaque sport forment la structure du système sportif au Canada.

Un modèle de progression athlétique a permis d'identifier les différents niveaux des athlètes dans le système sportif, par exemple, les athlètes au niveau d'entrée, les compétiteurs au niveau de base, les athlètes peu actifs, très actifs, de force élevée et de haute performance. Les normes (de performance, de capacité physique et de préparation) qu'un athlète devrait pouvoir respecter avant de passer au niveau suivant permettent de différencier les niveaux du modèle de progression des athlètes.

Un système applicable à chaque sport renvoie à une série de programmes et de possibilités intégrés et coordonnés qui sont centrés sur l'athlète pour la pratique de chaque sport. Ces programmes et possibilités se fondent sur un modèle de progression des athlètes dans le sport particulier en question. Ils forment une continuité, du niveau d'initiation jusqu'au plus haut niveau international.

Un modèle du système sportif est un exposé simplifié des niveaux de programmes et de possibilités que l'athlète franchit au fur et à mesure qu'il gravit un à un les échelons du système sportif en suivant un ordre logique.

Les modèles et les systèmes de progression de l'athlète sont conçus par les organismes nationaux de sport (ONS) et constituent la base du plan quadriennal de ceux-ci. Ils doivent servir de référence pour toutes les activités sportives particulières entreprises au Canada. Le système sportif canadien global désigne les divers éléments qu'animent les modèles et les systèmes de progression des athlètes des organismes sportifs et qui s'appliquent à chaque sport. Toutes les activités sportives devraient être évaluées en fonction de leur concordance avec le modèle et le système de progression des athlètes pour le sport en question.

Par conséquent, un des thèmes sous-jacents du Groupe de travail est que le système sportif canadien, ses programmes, ses possibilités et ses structures devraient s'inspirer des modèles et systèmes de progression des athlètes mis au point par les organismes nationaux de sport.

3. Les organismes nationaux de sport : organismes clés dans le système sportif canadien

Du précédent exposé sur les systèmes et modèles applicables à chaque sport, il ressort que les organismes nationaux de sport doivent devenir des organismes clés pour que le sport se développe au Canada. C'est grâce à ces organismes et à leurs filiales provinciales et locales que chaque sport se développe, est promu et est administré au Canada. Ces organismes ont en effet la responsabilité de faire progresser des sports particuliers au Canada et ils sont les dépositaires de l'expertise technique propre à chaque sport.

Un des thèmes sous-jacents du rapport du Groupe de travail est, par conséquent, la primauté des organismes nationaux de sport au sein du système sportif canadien et le besoin de renforcer ces organismes en personnel jusqu'à ce qu'ils soient capables d'offrir une direction, des programmes et une gamme complète de services à tous ceux qui participent à leur sport.

4. Le leadership sportif du gouvernement fédéral

Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement fédéral a joué un rôle important dans la progression du sport au niveau national en prenant les choses en main, en fournissant des directives politiques et en apportant son soutien financier. Par son rôle de rassembleur, il s'est retrouvé prêt à unifier, jusqu'à un certain point, les divers éléments du système sportif. Le financement gouvernemental a servi de catalyseur, non seulement pour la mise en place des programmes et des possibilités, mais aussi pour l'obtention d'autres sources de financement provenant du secteur privé.

Un des thèmes sous-jacents du rapport du Groupe de travail est que le gouvernement fédéral doit continuer de jouer un rôle important dans le sport au niveau national en prenant les choses en main, en fournissant des directives politiques et en apportant son soutien financier substantiel pour que le sport continue de progresser au Canada.

5. Partage de la direction du système sportif canadien

Le partage de la direction signifie le partage des rôles et l'équilibre du pouvoir et de l'autorité qui devraient être compris et appliqués au niveau national par les principaux organismes sportifs au niveau national (gouvernementaux et non gouvernementaux) pendant le processus de proposition et de réalisation des priorités et des objectifs nationaux dans le domaine du sport.

Un des thèmes sous-jacents du rapport du Groupe de travail est que tous les organismes prêts à diriger le système sportif national devraient coordonner leurs actions en fonction d'une orientation et d'une vision communes du sport, c'est-à-dire en fonction des objectifs sportifs nationaux. Il faut reconnaître aussi que si les objectifs nationaux en matière de sport passent par l'intermédiaire d'un nouveau Conseil consultatif sur le sport national (comme on le recommande dans ce rapport) « le partage du pouvoir » implique le « contrôle collectif », c'est-à-dire une autorité émanant conjointement des principaux organismes de sport au niveau national. Dans d'autres circonstances, cependant, deux organismes peuvent se partager le contrôle d'une situation ou d'un projet particulier. Dans les deux cas, l'hypothèse sous-jacente est que lorsque sont prises les décisions importantes concernant, notamment, les programmes et les priorités du sport au niveau national, il y aura consultation et participation des acteurs clés pour que soit déterminée la direction à suivre.

Nous reconnaissons également que le concept du partage du pouvoir n'est pas facile à appliquer; un modèle a cependant été proposé dans le rapport du Groupe de travail. L'application du concept dépendra de plusieurs facteurs. Premièrement, parce qu'il détient le pouvoir, le gouvernement fédéral doit faire en sorte que l'objectif se réalise et il doit prendre des mesures concrètes à cet effet. Deuxièmement, les organismes eux-mêmes, au sein du système sportif canadien, doivent se donner les moyens de participer au processus de leadership.

6. L'essor du leadership et la formation

La réalisation des objectifs nationaux en sport dépend, pour une grande part, de la présence de dirigeants compétents dans l'établissement sportif, qu'il s'agisse de professionnels ou de bénévoles. Bien qu'il existe au Canada des programmes pour la formation des dirigeants sportifs (universités, le Programme de développement professionnel pour les gestionnaires d'associations, le Programme d'aide aux bénévoles, etc.), les membres du Groupe de travail ont jugé que ces programmes n'étaient pas adaptés à la formation des dirigeants de la qualité voulue. Un des thèmes sous-jacents du rapport est qu'on devra, dans un avenir prochain, s'attacher à améliorer les programmes en vigueur ou à mettre sur pied de nouveaux programmes visant à former des animateurs sportifs bénévoles et professionnels. Les membres du Groupe de travail se sont entretenus sur le besoin d'une formation des dirigeants qui améliorerait l'administration des sports, d'un meilleur enseignement des « sciences politiques » du sport qui améliorerait la qualité du leadership sportif, et d'une meilleure formation « technique » des entraîneurs et autres techniciens professionnels du sport qui oeuvrent dans l'établissement sportif national.

Sommaire du Rapport

Le rapport du Groupe de travail se divise en huit parties. La deuxième partie regroupe les objectifs nationaux en matière de sport et les mesures recommandées pour la période 1988-1992 en vue de la réalisation des objectifs. Reconnaissant la possibilité de devoir établir l'ordre prioritaire des mesures recommandées pour la prochaine période quadriennale, les membres du Groupe de travail ont dressé, dans les deux parties suivantes du rapport, la liste des mesures les ***plus importantes*** et de celles qui le sont moins, c'est-à-dire qui sont seulement ***importantes***, ce qui laisse quelques mesures recommandées que l'on pourrait considérer comme étant de moindre importance.

La cinquième partie se rapporte au financement nécessaire à la réalisation des objectifs nationaux. Les membres du Groupe de travail ont entrepris d'élaborer un plan national de financement du sport comprenant des fonds gouvernementaux et non gouvernementaux selon un ratio de 50/50. Les recommandations du Groupe de travail sur la modification de la Loi sur la santé et le sport amateur constituent la sixième partie.

Dans la septième partie, nous formulons des recommandations concernant d'autres sujets qui ont été examinés par le Groupe de travail et, enfin, nous tirons les conclusions à la huitième partie.

Il est à noter que les discussions du Groupe de travail ne se rapportaient pas aux programmes techniques, tels que la science du sport ou les centres sportifs de haute performance, mais plutôt aux éléments systémiques du système sportif canadien.

CCCP

Objectifs nationaux pour le sport et mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992

2

Introduction

Les membres du Groupe de travail sur la politique nationale du sport ont établi un ensemble d'***Objectifs nationaux pour le sport*** qui offrent une vision du sport tel qu'il pourrait se présenter au cours de la prochaine décennie et au-delà, ainsi qu'une série de mesures recommandées pour la prochaine période quadriennale (1988-1992).

Les objectifs nationaux pour le sport sont ceux qui doivent viser tous les organismes (gouvernementaux et non gouvernementaux) détenant un mandat national. En ce qui concerne le sport, il s'agit de grands objectifs « pour ce pays ».

On suppose aussi que, outre les Objectifs nationaux pour le sport ainsi définis, il peut exister des objectifs supplémentaires que les organismes nationaux se sont fixés, qui sont liés tout particulièrement au mandat de chaque organisme et qui peuvent se situer en dehors des objectifs nationaux. Bien que ces objectifs soient différents, ils ne devraient pas s'opposer aux principes de base des Objectifs nationaux.

Les membres du Groupe de travail ont reconnu qu'il n'est pas facile de proposer des Objectifs nationaux et, ensuite, d'en assurer la réalisation. Après s'être rendu compte de la diversité des intérêts, de l'expérience et des mandats parmi les principaux organismes au niveau national comme, d'ailleurs, du grand nombre d'acteurs clés, les membres du Groupe de travail ont jugé qu'il serait bon de recommander que les Objectifs nationaux pour le sport soient proposés au début, non pas par les représentants des organismes, mais par un groupe « d'experts en sport » possédant une bonne vue d'ensemble de la situation, des connaissances étendues et une grande expérience.

Nous reconnaissons aussi qu'il existe au moins trois interprétations différentes du mot « national » au Canada. Les membres du Groupe de travail ont choisi d'utiliser le terme « national » pour désigner l'ensemble des points de vue des organismes ayant un mandat national. Nous avons aussi admis, cependant, qu'il est indispensable de collaborer et de participer avec les autres paliers administratifs, les provinces, surtout, pour favoriser l'émergence d'une perspective nationale.

Une fois les objectifs nationaux proposés, nous nous attendons à ce que le gouvernement fédéral assume son rôle de leader a) en annonçant la nature et l'étendue de son engagement à l'égard des objectifs et b) en négociant, au moment approprié, les responsabilités des principaux intervenants. Les objectifs feront l'objet de discussions avec les autres organismes principaux, dont le niveau d'engagement sera alors déterminé. Les organismes multidisciplinaires rempliront d'autres fonctions complémentaires de leadership d'après leur mandat.

À la fin de la période quadriennale, Sport Canada effectuera une évaluation qui sera examinée par le Conseil consultatif projeté sur le sport national. Cette évaluation sera intégrée au développement à long terme des objectifs nationaux du sport.

Avant d'énoncer les objectifs nationaux pour le sport proposés par les membres du Groupe de travail, il est important de placer ces objectifs dans leur contexte en reprenant certaines des réflexions et des discussions qui ont poussé le groupe à fixer ces objectifs. Les commentaires qui suivent illustrent l'évaluation de la période quadriennale précédente effectuée par le Groupe de travail.

Évaluation de la période quadriennale précédente

En règle générale, au cours de la période quadriennale de 1983 à 1988, on est passé des entretiens familiers aux discussions officielles. La terminologie des affaires, de la finance et du marketing est maintenant bien établie dans le milieu de travail de beaucoup de sports. Ces changements ne sont généralement pas de nature bureaucratique, car peu de sports peuvent s'offrir ce luxe, mais ils ont plutôt eu comme résultat des systèmes de prestation allégés et plus efficaces dans le cas des activités sportives de haute performance et canadiennes.

Pour s'en tenir à la haute performance, ces résultats doivent être soigneusement évalués dans le contexte de la période tout entière. L'évaluation exclusive des résultats obtenus aux Jeux olympiques peut induire en erreur dans le bon sens et dans le mauvais sens. En général, la performance des athlètes canadiens a été plus régulière et on a constaté une amélioration dans presque tous les sports. Même à cette étape de la progression du sport au Canada, il est impossible d'évaluer entièrement le rendement économique du niveau de performance atteint, étant donné que les résultats internationaux systématiquement les meilleurs ont été obtenus dans quelques sports seulement et que le coût de base permettant d'atteindre ce niveau demeure une inconnue. On devrait pouvoir progresser quelque peu au cours de la prochaine période quadriennale vers la réponse à la question fondamentale suivante : qu'est-ce qu'il en coûte pour accéder à la première place mondiale dans le sport X?

La science du sport est devenue un sujet d'actualité à la mode : un plus grand nombre de sportifs et d'institutions sportives ont exprimé le besoin que les découvertes scientifiques, psychologiques et les progrès technologiques et de la sécurité sportive portent leurs fruits dans leurs sports et ils ont conçu des programmes à cette fin.

Des progrès réels ont été réalisés dans le domaine des procédés simples (mais coûteux) de communication entre les organismes nationaux et régionaux du sport.

La commercialisation est devenue une priorité pour de nombreux sports et a eu pour résultat l'affectation de ressources humaines et financières à cette fin par certains organismes sportifs.

Le niveau de connaissances global des dirigeants et des entraîneurs sportifs professionnels s'est élevé. Cette situation est attribuable à l'excellence des programmes de formation et à une grande expérience qu'a rendu possible la multiplication des activités de formation et de compétition stimulées par les initiatives du programme « Mieux que Jamais ».

D'un point de vue administratif, de nombreux sports ont atteint des niveaux élevés d'indépendance économique. C'est le cas, tout particulièrement, des services offerts auparavant par le CNSR, que l'on utilisait librement. Les ordinateurs, les photocopieuses, les télécopieurs et les publications assistées par ordinateur sont maintenant très courants. Ces facteurs, de même que l'indépendance naissante des organismes voués à un seul sport, ont eu pour résultat une analyse et une réévaluation utiles du mandat et des services des organismes de service multidisciplinaires.

Pour de nombreux sports, de grands progrès ont été réalisés dans le domaine de la planification, surtout en ce qui concerne les concepts actuels de la progression de l'athlète formulée dans les « Modèles et systèmes » du processus de planification quadriennal. Ce processus est un fait établi, mais les intéressés ont signalé que son application varie d'un sport à l'autre.

Les services de gestion tant bénévoles et que professionnels se sont caractérisés par une forte stabilité au niveau de l'administration. Pour un plus grand nombre de sports, les processus d'élaboration des politiques ont été régularisés, des critères « apolitiques » ont été formulés pour l'évaluation de la haute performance et la sélection et des protocoles de fonctionnement ont été standardisés pour les hôtes de programmes nationaux et régionaux. Les éléments constitutifs participent davantage aux priorités nationales, mais ce facteur varie considérablement d'un sport à l'autre et certaines régions du Canada demeurent défavorisées pour certains sports.

Les droits des athlètes et les difficultés connexes associées au droit de « propriété », à la possibilité des commandites commerciales et à ce qu'on appelle la justice naturelle ont suscité des idées nouvelles. Les contrats passés avec les athlètes existent maintenant dans de nombreux sports et certains définissent mieux les droits, les relations et les obligations des parties. Cette question donnera naissance à de nouveaux concepts en même temps qu'elle pourra soulever des controverses.

Le doping des athlètes est devenu une question clé, à la fois au pays et sur le plan international. Le Canada a joué, à cet égard, un rôle de leader sur la scène internationale.

Les initiatives du groupe des Femmes dans le sport ont permis de sensibiliser la communauté sportive. Quant à ce qui a été réalisé, les résultats ne sont pas encore clairs.

Le bilinguisme est une réalité souhaitée dans presque tous les sports, mais sa réalisation dépend directement des ressources financières qui peuvent être consacrées à la traduction et à la formation linguistique. La politique mise en oeuvre au cours de la période quadriennale a généralement eu pour résultat la mise en place, dans le sport, d'un bilinguisme sans équivoque dont l'application a toutefois été jugée maladroite par certains.

En règle générale, dans la plupart des sports particuliers, on s'occupe avec compétence d'un éventail plus large qu'auparavant de programmes, d'initiatives, de sujets, de marchés, de publics, de membres et de participants. Il est étonnant de noter l'activité variée de presque tous les organismes sportifs. De plus, malgré la difficulté essentielle de travailler dans un pays riche géographiquement et peu peuplé, les résultats sont véritablement remarquables.

En résumé, la période quadriennale précédente a été marquée par une croissance importante de tous les sports sur les plans commercial, administratif et structurel. Des améliorations satisfaisantes ont eu lieu dans le domaine technique et la commercialisation a connu certains progrès.

La faiblesse qui ressort le plus de cette dernière période quadriennale et ce qui se maintiendra jusque dans celle qui suit provient de ce que les nouvelles initiatives en matière d'organisation et de développement sont des *objectifs à long terme*.

Au cours de la prochaine période quadriennale, on assistera à de nouveaux progrès si le soutien apporté aux initiatives de la période quadriennale 1984-1988 est maintenu. Une interruption de ce soutien ou d'importants changements de politique non seulement causeront des préjudices immédiats mais pourront aussi annuler rétroactivement les effets du travail investi jusqu'à présent.

Cadre des Objectifs nationaux pour le sport

La volonté d'atteindre un très haut niveau s'est fait jour dans la communauté sportive canadienne et cette volonté a produit des résultats : elle a donné confiance aux jeunes athlètes quant aux possibilités canadiennes et elle a changé l'attitude des Canadiens vis-à-vis du sport de haute performance et du sport en général. Parallèlement, nombre des éléments essentiels de la structure des sports de haute performance ont été mis en place, de sorte que, bénéficiant du leadership et du soutien nécessaires, le talent des jeunes athlètes canadiens puisse se nourrir continuellement des possibilités du système. Les premiers pas ont été faits, mais le système qui soutient la ***haute performance*** est encore à ses débuts et nécessitera de nouvelles mises au point au cours de la prochaine période quadriennale. Il faut s'appuyer sur les succès de cette période quadriennale et tirer partie de l'élan déjà donné.

Les membres du Groupe de travail ont aussi reconnu qu'il faut continuer d'améliorer le système sportif canadien, non seulement dans le secteur du sport de haute performance, mais aussi dans le secteur du ***sport au pays***. Grâce à un système plus complet régissant le sport canadien, plus de Canadiens pratiqueront le sport pour le sport, de nouveaux talents seront découverts, le sport sera apprécié par plus de gens et, en général, les Canadiens seront plus actifs. À cet égard, les membres du Groupe de travail ont reconnu et accepté le rôle important que les provinces doivent jouer dans l'essor du sport au pays.

Il a été convenu qu'il faut prendre des mesures au cours de la prochaine période quadriennale et au-delà afin de mieux faire connaître le ***sport comme composante de la culture canadienne***, et de rendre les Canadiens plus conscients de la contribution du sport aux valeurs, à l'identité et aux traditions de notre pays. L'image du sport comme élément important de la culture mérite d'être renforcée par un plan d'action bien élaboré.

Dans le domaine des ***relations sportives internationales***, les membres du Groupe de travail ont étudié et soutenu les nouvelles initiatives annoncées par le Ministre en juin 1987 et reconnaissant que les Canadiens ont joué leur rôle dans le sport international et que le Canada doit continuer de s'imposer toujours davantage sur ce plan.

Les Objectifs nationaux pour le sport tiennent compte de l'environnement économique actuel, en même temps que la nécessité d'obtenir des ressources supplémentaires si nous voulons tirer parti des améliorations qu'a connues le système sportif canadien au cours de la période quadriennale précédente. Les ***objectifs*** financiers tiennent compte du désir du gouvernement de voir augmenter le financement du système sportif canadien par les entreprises, sans baisse du niveau actuel de financement public. Dans les énoncés des objectifs, on reconnaît aussi que si l'on veut que le sport progresse au pays, des fonds supplémentaires provenant des secteurs public et privé seront nécessaires au cours de la prochaine période quadriennale et par après. Les objectifs énoncés ne pourront être atteints si l'on s'en tient aux niveaux actuels des ressources; il faut augmenter le financement gouvernemental et non gouvernemental.

Le Groupe de travail a reconnu le fait que le leadership dans les divers éléments du système sportif canadien est fourni par un certain nombre d'agences interdépendantes (tant gouvernementales que non-gouvernementales). Le Groupe de travail a insisté sur le besoin d'un leadership partagé et d'un partenariat entre ces agences, dans le processus d'élaboration des Objectifs nationaux pour le sport et de l'orientation stratégique générale du sport au Canada.

Dans un même temps, les membres du Groupe de travail jugent essentiels le leadership et le soutien par le gouvernement du système sportif canadien. Aucun autre organisme ne peut rassembler ni influencer un aussi grand nombre d'éléments clés.

Le contrôle exercé par le gouvernement et le soutien financier qu'il apporte sont essentiels à la réalisation des objectifs sociaux liés au sport, soit de mieux permettre aux Canadiens de prendre part aux activités sportives, d'y réussir et d'aimer le sport à tous les niveaux. De plus, si l'on veut atteindre les grands objectifs sociaux (c'est-à-dire l'égalité des sexes, un meilleur accès régional, une place importante pour le Canada sur la scène mondiale, etc.) *dans* et *par* le sport, il faut aussi que le gouvernement renforce sa présence en matière de contrôle et de financement.

Les fonds provenant du gouvernement fédéral sont d'une importance et jouent le rôle d'un catalyseur, car le gouvernement est en mesure d'apporter un soutien régulier et permanent au fondement même du système sportif. Plus ce système est résistant et stable, plus il a de chance d'attirer d'autres formes de financement : commanditaires commerciaux ou autofinancement. Les membres du Groupe de travail ont aussi reconnu que la présence du gouvernement pour le financement d'un programme particulier rend souvent le programme stable et, par là, intéressant pour les commanditaires éventuels. Le financement provenant du gouvernement fédéral sert, par conséquent, de levier pour les contributions du secteur privé.

Bien que les objectifs en matière de financement soient énoncés dans la présente partie, le rapport reprend plus loin, d'une manière plus détaillée, les perspectives et les propositions du Groupe de travail se rapportant au financement.

Les membres du Groupe de travail ont exposé à grands traits les objectifs nationaux pour le sport en décrivant le contexte de leurs discussions, l'objectif lui-même, une série de sous-objectifs et enfin, un ensemble de mesures recommandées pour la période quadriennale 1988-1992.

Il est important de comprendre l'interaction et l'interdépendance des objectifs nationaux pour le sport, des sous-objectifs et des mesures recommandées; on doit les considérer comme un tout. Il est possible que les sous-objectifs et(ou) les mesures recommandées soient rappelés dans le cas de certains objectifs, cela en vue d'indiquer que la même intervention peut contribuer à la réalisation de plusieurs objectifs. La sélection de certains objectifs, sous-objectifs et mesures recommandées au détriment des autres risquerait de compromettre l'approche intégrée choisie pour la réalisation des objectifs nationaux.

Les Objectifs nationaux pour le sport

1. Le système sportif au Canada

1.1 Le contexte

Le système sportif canadien et ses organismes se trouvent aujourd'hui dans une situation où chacun des éléments respectifs fonctionne relativement bien mais sans coordination. Ce système regroupe beaucoup d'éléments essentiels, mais les rôles, les responsabilités et les liens en place ont besoin d'être rationalisés. Vu la nature des relations, en particulier entre les paliers national/fédéraux et provinciaux, l'élaboration d'un nouveau plan national pour le sport s'est avérée difficile. La collaboration de tous les niveaux de l'administration au sens du système sportif est essentielle à la réalisation de tout objectif national.

Les organismes nationaux de chaque sport sont les principaux agents de l'avancement du sport au Canada. C'est par ces organismes et par leurs filiales provinciales et locales que chaque sport est promu, développé et contrôlé au Canada. L'objectif et les sous-objectifs suivants mettent l'accent sur la primauté des organismes nationaux de sport au sein du système sportif au Canada et visent à renforcer ces organismes pour que ceux-ci puissent fournir une gamme complète de services aux adeptes de chaque sport.

Parallèlement, on reconnaît que les gouvernements jouent un rôle important dans le système sportif du Canada. Au niveau fédéral, le gouvernement doit continuer de mener le jeu et de formuler des directives sur le sport à l'échelon national et, en même temps, d'apporter un important soutien financier. Au niveau provincial, les gouvernements doivent également continuer d'exercer leur contrôle sur cette partie du système qui tombe sous leur autorité, de lui apporter leur soutien financier et de lui fournir une orientation. La coopération et la collaboration s'imposent entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour la formulation des priorités et des directives en matière de politique et de financement. À cet égard, les membres du Groupe de travail ont remarqué le travail conceptuel en cours au Comité fédéral-provincial-territorial du sport et y ont apporté leur soutien.

Par ailleurs, les organismes de service multidisciplinaires et les concessionnaires jouent aussi un rôle important dans le système sportif canadien. Les programmes et les services de ces organismes devraient principalement découler de l'ensemble des besoins des organismes nationaux de sport et y être clairement liés, comme cela est expliqué dans les modèles pertinents de progression de l'athlète et du système sportif.

Il faut également reconnaître l'apport des universités, et, dans une moindre mesure, des écoles secondaires et des autres institutions pédagogiques au système sportif. Les universités, individuellement et collectivement, ont fourni une structure compétitive destinée aux athlètes de haut niveau au Canada. Leurs grandes installations athlétiques, leurs services de recherche et leurs chercheurs ont aussi permis de contribuer à l'amélioration du système sportif à tous les niveaux. Les universités étant confrontées à des difficultés financières qui font que les budgets du sport répondent tout juste à l'immensité géographique du sport universitaire, il faudrait envisager des approches nouvelles et innovatrices du sport étudiant. La création d'un club de sport universitaire qui participe aux compétitions de la communauté ou du système sportif provincial et y apporte sa contribution pourrait constituer une telle approche.

Les membres du Groupe de travail ont également reconnu la complexité croissante du système sportif du Canada et le besoin d'un leadership éclairé. Les bénévoles joueront toujours un rôle essentiel dans le contrôle et dans l'activité du système sportif mais, à mesure que le réseau progressera en étendue et en complexité, le contrôle et l'administration seront de plus en plus le fait de dirigeants sportifs et de techniciens ayant suivi une formation professionnelle, travaillant à plein temps et relevant de conseils d'administration formés de bénévoles.

1.2 **Objectif à long terme**

Établir au Canada, pour la progression et la participation des athlètes, un système sportif cohérent fondé sur des modèles et des systèmes propres à chaque sport et où les rôles, les responsabilités et les relations sont clairement compris et acceptés.

1.3 ***Sous-objectifs***

1.3.1 ***Établir pour le sport des objectifs nationaux qui fourniront des directives à tous les organismes sportifs clés participant à la progression de l'athlète à tous les niveaux du système sportif.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

1.3.1.1 *Favoriser l'entente à tous les niveaux de la communauté sportive sur un ensemble d'objectifs nationaux pour le sport et de mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992.*

1.3.2 ***Faire des organismes nationaux de sport les principaux organismes du développement, de la promotion et du contrôle de leurs sports respectifs avec pour mandat national de fournir toute une gamme de services à leurs membres, aux sportifs et au grand public — depuis le soutien technique pour la haute performance nécessaire jusqu'aux équipes internationales aux services communautaires inhérents au développement du sport de masse.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

1.3.2.1 *Encourager et aider les organismes nationaux de sport à se charger de la prestation d'une gamme complète de services destinés aussi bien à l'athlète de haute performance qu'aux participants au niveau local.*

1.3.2.2 *Aider les organismes nationaux de sport à renforcer et à mettre au point leurs systèmes de gestion organisationnelle, afin qu'ils puissent devenir des organismes centraux nationaux plus efficaces pour le développement, la promotion et le contrôle de leurs sports respectifs.*

1.3.2.3 *Aider les organismes nationaux de sport à renforcer et à mettre au point leurs systèmes de planification ou de gestion financière pour leur permettre d'acquérir et de gérer de façon plus efficace les ressources financières nécessaires au fonctionnement de leurs sports respectifs.*

1.3.2.4 *Aider les organismes nationaux de sport à renforcer et à mettre au point leurs systèmes de recrutement, de formation, de gestion et de récompense des ressources humaines afin de leur permettre d'obtenir et d'utiliser plus efficacement les ressources de leurs bénévoles et de leurs employés.*

1.3.3 ***Faire des systèmes destinés aux athlètes et appliqués à chaque sport, tels qu'ils sont décrits par les organismes nationaux de sport, la force de coordination centrale et fondamentale fournissant une orientation organisationnelle, structurelle et politique pour le sport et tous les paliers de gouvernement dans l'ensemble du pays.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

1.3.3.1 *Élaborer et promouvoir le concept des modèles et des systèmes sportifs intégrés pour tous les sports olympiques d'été et d'hiver et pour tous les sports non olympiques prioritaires.*

1.3.4 ***En recourant à l'utilisation des modèles de progression de l'athlète dans un sport particulier, intégrer les programmes de progression de l'athlète aux niveaux national, provincial et local ou au niveau du club et, par là, avoir pour résultat des plans intégrés nationaux et provinciaux et la régularité du financement et du soutien des programmes par les gouvernements fédéral et provinciaux.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

1.3.4.1 *Aider les organismes nationaux de sport à promouvoir le concept des modèles et systèmes sportifs intégrés auprès de leurs organismes provinciaux.*

1.3.4.2 *Obtenir l'accord de tous les gouvernements provinciaux sur l'idée d'oeuvrer pour un système intégré de progression de l'athlète au Canada.*

1.3.5 ***Réexaminer les responsabilités relatives à la formulation politique pour y inclure les trois états, c'est-à-dire les bénévoles, les professionnels et les éléments participants (les athlètes, les entraîneurs, etc.) les professionnels animant le processus d'élaboration et de mise en oeuvre de la politique en tenant compte du mandat élargi, orienté vers les services, des organismes nationaux de sport et de la complexité croissante du sport.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

1.3.5.1 *Faciliter le développement structurel des organismes nationaux de sport en fonction des rôles des bénévoles et du personnel rémunéré et de leurs relations mutuelles.*

1.3.6 ***Mettre au point d'excellents programmes pédagogiques qui s'adresseront aux dirigeants sportifs administratifs et techniques et qui formeront les nouveaux professionnels du sport.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

1.3.6.1 *Établir et maintenir en place un système pédagogique national destiné aux administrateurs des sports (rémunérés et bénévoles) pour renforcer l'administration du sport à tous les niveaux (national, provincial, club) en créant un système sportif efficace qui soutienne les adeptes du sport à tous les niveaux de réalisation.*

1.3.6.2 *Faciliter aux administrateurs sportifs nationaux actuels (rémunérés et bénévoles) l'acquisition d'une formation qui leur permettra de mieux administrer les changements structurels de plus en plus complexes et amenés par la mise en place d'un système sportif national.*

1.3.6.3 *Faire de l'administration du sport une profession dont on puisse vivre sur le marché du travail et dans le système sportif canadien et augmenter le nombre des entraîneurs qualifiés, rémunérés et occupant un poste à temps partiel ou à temps plein à des niveaux sélectionnés à l'intérieur du système.*

1.3.6.4 *Faire du métier d'entraîneur une profession dont on puisse vivre sur le marché du travail et dans le système sportif canadien et augmenter le nombre des entraîneurs qualifiés, rémunérés et occupant un poste à temps partiel ou à temps plein à des niveaux sélectionnés à l'intérieur du système.*

1.3.6.5 *Améliorer le système national de la formation des entraîneurs (rémunérés et bénévoles) de sorte qu'il réponde aux besoins d'une grande diversité des sports et garantisse le respect par les entraîneurs se situant à un niveau inférieur du système sportif, des normes minimum du leadership technique appliqué.*

1.3.7 ***Examiner le mandat des organismes de service, tels que l'Association canadienne des entraîneurs, le CNSR, le Conseil canadien de la médecine sportive (CCMS) et le Service information — athlètes, en tenant compte des besoins collectifs des organismes nationaux de sport qui s'expriment dans les modèles et systèmes respectifs de progression de l'athlète.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

1.3.7.1 *Réviser et émettre des recommandations concernant le mandat et les systèmes de gestion des organismes de service et les systèmes de gestion pour que ces organismes satisfassent aux besoins collectifs et aux besoins nouveaux des organismes nationaux de sport.*

1.3.8 ***Examiner le mandat des organismes concessionnaires tels que l'USFC, l'ACSC et l'Association olympique canadienne en tenant compte des besoins collectifs des organismes nationaux de sport qui s'expriment dans leurs propres modèles et systèmes respectifs de progression de l'athlète.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

1.3.8.1 *Réviser et émettre des recommandations concernant le mandat et les systèmes de gestion des organismes concessionnaires et les systèmes de gestion pour que ces organismes satisfassent aux besoins collectifs et aux besoins nouveaux des organismes nationaux de sport.*

1.3.9 ***Créer des filiales provinciales des organismes de service qui répondront principalement aux besoins des provinces mais qui se conformeront aussi aux directives stratégiques établies par l'organisation mère nationale.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

1.3.9.1 *Coordonner avec les gouvernements provinciaux et les organismes de service nationaux la création de filiales provinciales de ces organismes nationaux afin de répondre aux besoins de la province dans le cadre du système sportif provincial.*

1.3.10 ***Assurer, avec le temps, l'existence des centres de formation et de compétition dont les athlètes ont besoin pour jouer un rôle important dans la réalisation des objectifs canadiens en sport de haute compétition.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

1.3.10.1 *Déterminer et expliquer les responsabilités nationales et fédérales en matière de planification et de mise en place des aménagements sportifs au Canada.*

1.3.10.2 *Établir les normes voulues pour la mise en place d'aménagements sportifs satisfaisant aux exigences du niveau le plus élevé en compétition internationale.*

1.3.10.3 *Encourager l'utilisation en commun des aménagements sportifs locaux par les institutions pédagogiques et les organismes sportifs locaux, provinciaux et nationaux.*

1.3.10.4 *Étudier la possibilité de créer des centres nationaux de formation sportive multidisciplinaire.*

1.3.11 ***Veiller à ce qu'il existe des possibilités pour que les administrateurs des systèmes sportifs pédagogiques puissent choisir des modèles de progression sportive afin de permettre aux athlètes participant à des programmes pédagogiques de progresser selon les critères sportifs nationaux voulus.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

1.3.11.1 *Encourager la collaboration entre les organismes nationaux de sport et les organismes des collèges, des universités et des écoles secondaires afin que tous puissent comprendre les modèles appliqués aux sports particuliers dont ils s'occupent, ainsi que leur rôle dans le développement du sport.*

1.3.12 ***Encourager les organismes nationaux de sport, les organismes multidisciplinaires et les provinces à mettre au point des plans stratégiques pour accueillir les manifestations sportives importantes; ces plans refléteraient les besoins et les valeurs du modèle et du système sportif de progression de l'athlète dans chaque sport et permettraient de léguer au sport les résultats de l'accueil d'une manifestation importante.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

1.3.12.1 *Mettre en vigueur les plans permettant de tirer le meilleur parti possible des réussites des athlètes canadiens aux Jeux olympiques de Calgary et planifier les legs semblables au cas où le Canada obtiendrait de pouvoir accueillir d'autres événements sportifs importants.*

1.3.12.2 *Aider le Comité organisateur olympique de Toronto à obtenir les Jeux olympiques de 1996.*

1.3.12.3 *Aider le Comité organisateur des Jeux du Commonwealth de Victoria à obtenir la tenue de ces jeux dans cette ville en 1994.*

1.3.13 ***Stimuler et aider les organismes nationaux de sport, les organismes d'« experts » et de « services » et d'autres organismes de soutien pour qu'ils disposent de moyens de recherche administrative et technique afin de guider les organismes nationaux de sport dans l'évolution du système sportif canadien.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

1.3.13.1 *Renforcer les fonctions de recherche et d'évaluation dans le système sportif.*

1.3.14 ***Élaborer et obtenir un accord entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires à propos d'un cadre conceptuel commun qui décrit le système sportif canadien et qui guidera la planification intégrée et la programmation des deux paliers de gouvernement.***

■ *Mesures recommandées pour le plan quadriennal 1988-1992*

1.3.14.1 *Poursuivre le travail conceptuel actuellement en cours d'élaboration par le Comité fédéral-provincial-territorial du sport et veiller à sa large diffusion lorsqu'il sera achevé.*

1.3.14.2 *Aboutir à un accord en vue d'élaborer une liste de sports, par ordre de priorité, qui guidera le financement du gouvernement, en utilisant les mécanismes fédéral-provinciaux-territoriaux existants.*

1.3.14.3 *Confirmer et mettre en oeuvre les procédures de collaboration bilatérale (c'est-à-dire entre le gouvernement fédéral et certains territoires ou provinces) dans les domaines du développement du sport au pays et du développement de sport de haute performance.*

1.3.14.4 *Entreprendre des initiatives et des projets particuliers qui accéléreront le développement des éléments clés du système sportif canadien (par ex. l'entraînement — Année de l'entraîneur 1989).*

1.3.14.5 *Revoir et préciser au besoin les responsabilités traditionnelles touchant la compétence des gouvernements fédéral et provinciaux-territoriaux dans les domaines du développement du sport de haute performance et du développement du sport au pays.*

2. Le sport de haute performance

2.1 Le contexte

Les résultats canadiens au niveau le plus élevé du sport international se sont beaucoup améliorés au cours de la période quadriennale précédente. Grâce au processus de planification quadriennale utilisé dans chacun des organismes nationaux de sport, on a commencé à mettre au point un système de gestion du sport de haute performance. Étant donné que les résultats d'un sport de haute performance dépendent de la compétence de l'athlète et de la qualité du système en place, il est important de poursuivre la mise au point du système de chaque sport au cours de la prochaine période quadriennale.

Au sein de chaque organisme national de sport, la prise en main de la progression de l'athlète doit venir des leaders dans le domaine technique du sport.

Les éléments essentiels à l'obtention de résultats de haute performance font partie du système global de haute performance canadien, tel qu'il existe actuellement. Cependant, il faut appliquer ces éléments avec davantage de coordination et d'attention si l'on veut maintenir ou améliorer, de façon importante, les niveaux de haute performance. On assiste à une évolution vers la réalisation d'un système de performance bien établi dans des domaines tels que le développement du professionnalisme chez les entraîneurs, le niveau de performance des athlètes canadiens, les niveaux de classement des athlètes, la création de centres de sport, l'engagement à financer le système, etc.

Le financement du sport de haute performance est une question fondamentale qui se pose pour la prochaine période quadriennale et qui est étroitement liée à l'établissement des objectifs en matière de haute performance. Le niveau atteint des résultats de haute performance est directement proportionnel au niveau du soutien financier à l'intérieur du système — plus les ambitions en matière de performance sont élevées, plus le montant de l'apport financier nécessaire est important.

L'un des thèmes sous-jacents des objectifs et des sous-objectifs est, par conséquent, qu'on doit, dans une certaine mesure, accorder la priorité aux sports et aux activités faisant partie du système sportif afin d'utiliser le mieux possible des ressources limitées.

2.2 **Objectif à long terme**

Mettre au point un système sportif canadien permettant aux athlètes qui ont du talent et se consacrant entièrement à leur sport d'atteindre le plus haut niveau dans les compétitions internationales.

Lorsque les niveaux de performance suivants sont atteints, cela indique qu'on se rapproche de l'objectif formulé ci-dessus.

a) Faire en sorte que le Canada se place parmi les trois meilleurs pays sportifs du monde occidental (avec l'Allemagne de l'Ouest et les États-Unis) et qu'il se range parmi les 6 à 8 premiers pays dans le monde (en supposant que l'URSS, la RDA, la Chine, la Roumanie et la Pologne dominent dans les pays de l'Est) aux Jeux olympiques d'été de Barcelone en 1992.

b) Se classer parmi les 6 premiers pays aux Jeux olympiques d'hiver d'Albertville en 1992.

c) Remporter des médailles dans 18 des 28 sports aux Jeux olympiques d'été et dans 6 des 10 sports aux Jeux olympiques d'hiver en 1992.

d) Se classer premier des pays participant aux Jeux du Commonwealth en 1990.

e) Maintenir la place mondiale qu'occupe actuellement le Canada dans les sports non olympiques et les sports pour personnes handicapées.

f) Établir des objectifs de performance pour les principaux événements non olympiques, en procédant sport par sport.

2.3 ***Sous-objectifs***

2.3.1 ***Mettre au point et appliquer un mécanisme juste et global permettant de déterminer quels sont les sports prioritaires qui seront pratiqués par tous les organismes dont une importante partie du mandat consiste à s'occuper du perfectionnement des athlètes de haute performance.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

2.3.1.1 *Maintenir un système sportif de reconnaissance pour les sports olympiques, non olympiques et les sports pratiqués par les personnes handicapées respectivement et faire accepter ce système par tous les organismes (nationaux et provinciaux) qui s'occupent des sports de haute performance.*

2.3.2 ***Renforcer la légitimité et le financement des professions (entraîneurs, scientifiques, administrateurs et médecine du sport, etc.) qui sont essentielles à la mise au point et au maintien d'un système de haute performance efficace.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

2.3.2.1 *Établir et maintenir au Canada un système d'entraînement de niveau avancé permettant d'élever aux normes mondiales la formation des entraîneurs canadiens dans les principaux sports.*

2.3.2.2 *Améliorer le milieu de l'entraînement de haute performance en améliorant l'environnement des centres de formation et des clubs d'élite et en établissant de bons principes de base pour l'entraînement de haute performance.*

2.3.2.3 *Ajouter au concept de centre de haute performance celui des centres nationaux de haute performance dans plusieurs sports, ceux-ci étant situés dans les principales villes et employant des administrateurs professionnels, des entraîneurs, des scientifiques et des médecins spécialisés dans le sport, servant les athlètes, les entraîneurs et les clubs de haute performance dans leurs régions respectives et influençant le développement du sport dans les communautés de leurs régions respectives.*

2.3.2.4 *Élaborer un modèle économique et obtenir des ressources pour financer le recrutement à temps plein des entraîneurs.*

2.3.2.5 *Concevoir et appliquer de nouveaux programmes pour développer et financer les professions du sport essentielles à la haute performance.*

2.3.3 ***Établir un système intégré de progression de l'athlète de haute performance fondé sur des modèles de progression sportive et s'élevant des clubs jusqu'au niveau international.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

2.3.3.1 *Produire et mettre en place des modèles et des systèmes de progression de haute performance pour les sports prioritaires d'été et d'hiver.*

2.3.4 ***Veiller à ce qu'on intègre des indicateurs appropriés aux plans quadriennaux des organismes nationaux de sport pour établir un ensemble commun d'indicateurs canadiens de haute performance.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

2.3.4.1 *Mettre au point une collecte des données et des techniques d'analyse plus appropriées.*

2.3.4.2 *Définir, en termes plus précis, le concept des indicateurs de performance des athlètes et du système et faire en sorte qu'il ait plus de sens pour les organismes nationaux de sport.*

2.3.5 ***Promouvoir le concept d'excellence sportive, afin que les réussites en sport de haute performance soient reconnues et appréciées par le public canadien.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

2.3.5.1 *Veiller à ce que des services de relations publiques et de marketing aident les organismes nationaux de sport à faire connaître les réussites de leurs athlètes et, au niveau de la collectivité, les réussites des équipes canadiennes.*

3. Le sport au pays

3.1 Le contexte

Le sport au pays représente tous les niveaux du sport de compétition inférieurs (en termes de performance) au niveau de la haute performance. Les adeptes du sport au pays peuvent s'être fixé comme objectif ultime de pratiquer leur sport à leur niveau actuel comme une fin en soi ou peuvent s'efforcer d'atteindre un niveau supérieur du système du sport au pays en vue de participer aux compétitions internationales et d'exceller au plus haut niveau. Le système du sport au pays inclut la structure du sport de compétition de chaque sport et les programmes de perfectionnement qui préparent les intéressés à participer au sport en question.

Tous les Canadiens devraient avoir la possibilité de participer au sport de compétition, au niveau qui correspond le mieux à leurs aptitudes et à leurs motivations. Les personnes qui ont du talent devraient pouvoir évoluer dans un système leur permettant de progresser et, par la suite, d'exceller au niveau de compétition le plus élevé. On devrait aussi tenir compte de ceux qui désirent participer au sport de compétition à un niveau de difficulté moins élevé.

Les programmes devraient être conçus de façon à amener de nouveaux participants au sport de compétition, tout en permettant à ceux qui y participent déjà de vivre une expérience enrichissante et de demeurer motivés.

En exécutant leur mandat national, qui est de fournir des services à leurs membres, à leurs éléments participants et au grand public, les organismes nationaux de sport ont un rôle important à jouer pour ce qui est de faire connaître et d'élargir les possibilités du sport au pays, dans les limites de leurs sports respectifs. De nombreux autres organismes s'occupent d'élaborer et d'exécuter des programmes de sport au pays — qu'il s'agisse des écoles, des communautés ou des administrations provinciales et locales. Il est important que tous les programmes visant un sport particulier restent dans la même ligne que le programme et le système de progression de l'athlète pour le sport en question.

3.2 Objectif à long terme

Encourager la mise en place d'un système sportif communautaire, intégré dans la structure nationale, offrant un plus large éventail de possibilités dans le domaine de la compétition et de la qualité à tous les niveaux de participation et utilisant, comme mécanisme principal de transmission, le club de sport.

3.3 *Sous-objectifs*

3.3.1 ***Mettre au point un système sportif bien coordonné utilisant, en matière de sport au pays, des plans fondés sur les modèles de progression de l'athlète et les systèmes de développement du sport.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

3.3.1.1 *Élaborer une stratégie et une politique sur le rôle des organismes nationaux et fédéraux dans la promotion et le développement du sport au pays.*

3.3.1.2 *Veiller à ce que les responsables des sports prioritaires mettent sur pied, pour le sport au pays, des plans fondés sur les modèles et systèmes de progression de l'athlète.*

3.3.2 ***Mettre au point un programme promotionnel visant à rendre le sport populaire et à augmenter le nombre des Canadiens participant au sport de compétition organisé.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

3.3.2.1 *Élaborer et appliquer le concept du « PopSport » en vue de populariser le sport et d'augmenter le nombre de Canadiens participant au sport de compétition organisé.*

REMARQUE : Le sport populaire ou le « PopSport » est un nouveau terme, utilisé pour décrire le sport de compétition financé, pratiqué, observé, étudié et, chose plus importante encore, apprécié par la majorité des Canadiens.

3.3.3 ***Mettre sur pied des programmes nationaux qui offriront, aux couches connues de la population où la participation était jusque-là peu élevée, de plus en plus de possibilités et d'encouragements pour la pratique d'un sport.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

3.3.3.1 *Augmenter le nombre des femmes participant au sport de compétition organisé en élaborant des stratégies et des plans d'exécution appliqués à un sport en particulier dans le cadre du processus de planification quadriennale nationale.*

3.3.3.2 *Élaborer des stratégies et des plans d'exécution nationaux appliqués à chaque sport par le biais du processus de planification nationale pour accroître les possibilités de participation des couches non représentées de la population.*

3.3.3.3 *Élaborer des stratégies et des plans d'exécution nationaux appliqués à chaque sport pour accroître en particulier les possibilités pour les personnes handicapées de participer à des activités sportives.*

3.3.3.4 *Encourager le Conseil consultatif sur le sport national à étudier soigneusement les recommandations du Groupe de travail sur l'intégration afin d'améliorer le statut et de reconnaître les droits des athlètes handicapés.*

3.3.4 ***Renforcer la structure actuelle des clubs et en faire un moteur de progression et de participation athlétiques dans les sports qui sont traditionnellement pratiqués dans un club et étudier la possibilité d'établir des structures de club appropriées dans d'autres domaines sportifs pour donner un élan au développement athlétique.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

3.3.4.1 *Améliorer les centres de formation nationaux de haute performance pour qu'ils servent de point de mire régional des clubs de leur région et exercent une influence sur le développement de ces clubs en ce qui touche aux possibilités de progression et de participation athlétiques.*

3.3.5 ***Veiller à ce qu'on propose à tous les enfants divers programmes d'initiation et des possibilités connexes de participation à une activité sportive dans le cadre des programmes scolaires des maisons d'enseignement.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

3.3.5.1 *Organiser une conférence nationale destinée à rassembler des responsables du monde scolaire et du système sportif pour discuter de la coordination des programmes de compétitions, de l'enseignement des connaissances de base en sport, de l'intégration des deux systèmes sportifs, etc. (« Le système sportif à la rencontre du système scolaire »).*

3.3.5.2 *Aider à l'élaboration ou à l'amélioration des programmes d'initiation spécialement conçus pour être proposés par l'organisme pouvant le mieux enseigner l'éducation physique (par exemple, les écoles élémentaires, les clubs sportifs locaux, les centres récréatifs communautaires).*

3.3.5.3 *Aider à l'élaboration ou à l'amélioration de programmes de participation aux compétitions sportives, conçus en fonction des besoins physiques, psychologiques et sociaux des participants pour offrir le maximum de possibilités de participation et augmenter le nombre des adhérents aux organismes nationaux de sport.*

3.3.5.4 *Encourager l'enseignement des sports de base : gymnastique, natation, patinage, ski, athlétisme etc. aux élèves des écoles élémentaires.*

3.3.5.5 *Enquêter sur la possibilité d'utiliser et d'étendre les programmes d'attribution de récompenses et les mécanismes de prestation existants (par exemple, les prix Jeunesse en forme), afin d'y inclure diverses techniques liées au sport et d'exécuter ce programme par le biais des organismes sportifs ainsi que des écoles et d'autres organismes.*

4. Le leadership sportif international

4.1 Le contexte

La situation du sport au Canada et celle des athlètes canadiens se sont considérablement améliorées aux cours des dernières années : le Canada a été reconnu comme un pays sportif viable. D'un point de vue au pays, le degré d'influence dont jouissent les Canadiens dans les fédérations internationales n'est pas à la hauteur des réussites des athlètes canadiens.

Les Canadiens peuvent et savent jouer un rôle de premier plan dans le sport international et en ont donné la preuve dans certains sports. Le processus d'acceptation par la communauté internationale est long et lent et pourrait être accéléré. Le gouvernement fédéral peut apporter son aide aux organismes nationaux de sport à cet égard.

Le système sportif et les athlètes canadiens bénéficieront des connaissances et de l'expérience des Canadiens participant à la prise de décisions au niveau international. De cette façon, les intérêts et les valeurs propres au système sportif au pays pourront être protégés et pourront aussi exercer une influence sur la communauté sportive internationale.

4.2 Objectif à long terme

Permettre au Canada de maintenir un haut niveau de succès et de présence dans les cercles sportifs internationaux (gouvernementaux et non gouvernementaux) et veiller à ce que le Canada guide la communauté sportive internationale au moins en proportion de ses réussites dans les compétitions sportives.

4.3 ***Sous-objectifs***

4.3.1 ***Renforcer au maximum l'influence canadienne dans les fédérations internationales du sport et les autres grands organismes sportifs internationaux en cultivant et en améliorant les capacités en relations internationales sportives des organismes nationaux de sport.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

4.3.1.1 *Aider les organismes nationaux de sport à déceler les problèmes fondamentaux liés à leurs sports au niveau international, établir les positions canadiennes à ce sujet et faire pression pour influencer la solution à ces problèmes au niveau international.*

4.3.1.2 *Assurer l'élection, à des postes influents dans les fédérations internationales clés, de Canadiens connaissant bien leur domaine, faisant partie des organismes nationaux de sport et pouvant exercer leur leadership au niveau international.*

4.3.1.3 *Envisager des arrangements appropriés au sujet d'un sport particulier entre les organismes nationaux de sport canadiens et les organismes homologues d'autres pays lorsque les intérêts mutuels sont compatibles et complémentaires.*

4.3.1.4 *Encourager les Canadiens à obtenir la cote d'officiel international ou d'appartenance à des comités techniques clés afin de jouer un rôle dans les événements internationaux au Canada et à l'extérieur.*

4.3.2 ***Permettre au Canada de préconiser et de fournir une occasion d'affirmer son autorité et de fournir, à la communauté sportive internationale au sujet des questions et des problèmes clés qui se posent dans le sport international.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

4.3.2.1 *Déterminer le rôle de leader du Canada au sujet de questions internationales telles que le doping, l'esprit sportif, l'opposition à l'aparthéid, la disparité entre les sexes et la commercialisation du sport.*

4.3.2.2 *Mettre au point, au sujet des questions sportives internationales, un « programme au pays » qui fournirait des directives aux Canadiens occupant des postes clés dans les organismes internationaux.*

4.3.3 ***Aider, par un travail de promotion et d'organisation, les équipes canadiennes et les représentants voyageant à l'étranger et soutenir, à cet égard, les activités compétitives internationales des organismes sportifs canadiens.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

4.3.3.1 *Élaborer dans la coordination et la collaboration un plan visant à améliorer les relations sportives internationales, avec la participation du ministère des Affaires extérieures.*

4.3.3.2 *Veiller à ce que les organismes nationaux de sport acceptent la responsabilité de faire en sorte que leurs athlètes se prêtent au rôle de bons ambassadeurs du Canada quand ils voyagent à l'étranger.*

4.3.4 ***Maintenir un nombre minimum d'accords bilatéraux passés avec les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux des pays participants clés, là où ces ententes officielles concourront au développement sportif canadien et à la bonne réputation du Canada dans les cercles sportifs internationaux.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

4.3.4.1 *Maintenir des accords entre gouvernements en mettant l'accent sur la RDA, l'URSS, la Chine et la Tchécoslovaquie, mais sans se limiter à ces pays.*

4.3.4.2 *Étudier la conclusion des accords intergouvernementaux voulus avec les principaux organismes sportifs des autres pays.*

4.3.5 ***Soutenir la réalisation au Canada d'un nombre important d'événements sportifs internationaux, choisis parce qu'ils peuvent contribuer à développer le sport au Canada et à établir la réputation du pays dans le domaine du sport international.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

4.3.5.1 *Soutenir la candidature du Canada au titre de pays hôte des Jeux du Commonwealth de 1994 et des Jeux olympiques de 1996.*

4.3.5.2 *Élaborer, pour l'accueil de jeux importants au Canada, une stratégie qui compte les organismes nationaux de sport parmi les preneurs de décisions principaux en ce qui a trait au processus de candidature et d'accueil.*

4.3.5.3 *Renforcer l'aptitude des organismes nationaux de sport à gérer les grands événements internationaux d'un sport particulier au Canada.*

4.3.6 ***Mettre en oeuvre un programme d'aide technique et administrative appliqué au domaine sportif ou Programme d'aide aux athlètes, pour certains pays en voie de développement.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

4.3.6.1 *Élaborer une philosophie, une stratégie et un programme d'aide sportive en faveur de certains pays en voie de développement.*

5. Le statut de l'athlète de haute performance au Canada

5.1 Le contexte

Au cours de la prochaine période quadriennale, les auteurs des politiques doivent reconnaître l'évolution du statut des athlètes de haute performance et intégrer à cet égard des dispositions particulières dans les principales politiques visant la haute performance sportive au Canada.

Une multitude de facteurs poussent les athlètes à atteindre de hauts niveaux de performance sportive. Certains visent simplement l'excellence, d'autres veulent avant tout donner un sens à leur vie par le biais du sport. Dans certains sports, comme le hockey, le soccer, le volleyball, le tennis, le patinage artistique et le ski alpin, les athlètes de haute performance peuvent gagner des sommes fabuleuses, impensables dans d'autres sports. Les auteurs des politiques et des programmes pour les athlètes doivent prendre en considération ces deux extrêmes.

Indépendamment de la motivation de l'athlète, les coûts rattachés à l'excellence sportive sont énormes. Les athlètes consacrent une grande partie de leurs ressources personnelles à la poursuite de l'excellence et leurs réalisations sont importantes pour la société canadienne. Les programmes de soutien aux athlètes doivent tenir compte des besoins des athlètes et des compensations qu'assure la performance.

Compte tenu de la nature complexe de la question, il a été entendu que Sport Canada doit entreprendre une étude qui mènera à l'élaboration d'exposés de principes, afin que le Conseil consultatif sur le sport national proposé puisse à son tour traiter la question du statut de l'athlète et émettre des recommandations sur les politiques et les programmes.

5.2 **Objectif à long terme**

S'assurer que les athlètes appelés à jouer un rôle central dans la réalisation des objectifs de haute performance au Canada recevront une aide financière estimée à la fois sur la base des besoins et des récompenses, et faire en sorte que ce soutien leur soit accordé au moyen de subventions gouvernementales, d'aide sous la forme de parrainage du secteur privé, de prix en argent et(ou) d'un revenu d'emploi comme athlète.

5.3 ***Objectifs secondaires***

5.3.1 ***Mettre sur pied un système qui garantisse la possibilité pour les athlètes de haute performance les plus prometteurs de représenter le Canada sur la scène internationale et établir en conséquence des programmes préparatoires.***

5.3.1.1 *S'assurer que les mesures et décisions touchant les athlètes (sélection, discipline, brevets, négociation de contrats, mesures antidopage, etc.) se prennent conformément aux normes acceptées du processus habituel et dans un esprit de justice.*

5.3.1.2 *Coordonner et orienter (dans le sens des objectifs nationaux) l'identification et le soutien des athlètes qui occupent une place dans le système de la haute performance sportive, sous l'autorité provinciale, universitaire ou collégiale.*

5.3.2 ***Élaborer un système qui prévoit une forme de compensation financière pour inciter les athlètes ou les propriétaires d'équipes engagés dans des activités sportives commerciales à revenir au sport non commercial.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

5.3.2.1 *Définir des politiques claires sur les liens entre les systèmes sportifs commerciaux et non commerciaux, ainsi que sur les obligations des personnes engagées dans des activités sportives commerciales (c'est-à-dire les athlètes, les commanditaires, les agents, les propriétaires d'équipes, etc.) envers le système sportif non commercial qui a permis aux athlètes de se développer.*

5.3.2.2 *S'assurer que le Programme d'aide aux athlètes contienne des dispositions le protégeant à l'avenir contre l'inflation.*

5.3.3 ***Mettre en place un système qui encourage les athlètes et leur permette de s'engager dans le sport de haute performance sans sacrifier pour autant leurs objectifs scolaires, professionnels, culturels ou personnels.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

5.3.3.1 *Conserver un programme national de soutien aux 1 000 athlètes engagés dans des programmes de préparation à la haute performance, sous les auspices des organismes nationaux de sport.*

5.3.3.2 *Encourager au moins une école dans chaque grand centre métropolitain du Canada à mettre sur pied un programme de haute performance sportive qui donnerait aux athlètes la possibilité de s'entraîner tout en poursuivant leurs études.*

5.3.3.3 *Mettre en place un système de formation en orientation scolaire et(ou) professionnelle et de placement qui prépare les athlètes engagés dans le sport de haute performance au marché du travail pour une seconde carrière.*

5.3.3.4 *Créer un système d'identification, de recrutement et de formation des athlètes pour des secondes carrières en sport (comme entraîneurs, administrateurs, techniciens, scientifiques du sport, etc.).*

5.3.3.5 *Mettre sur pied un système ou une agence chargée de travailler avec les athlètes de haute performance identifiés, leur organisme national de sport et le secteur des affaires afin d'augmenter l'aide financière de Sport Canada aux athlètes et de satisfaire ainsi aux besoins financiers fondamentaux des athlètes.*

5.3.4 ***Susciter parmi les athlètes canadiens de haute performance un sentiment d'appréciation et de responsabilité à l'égard du système sportif au pays.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

5.3.4.1 *Mettre en oeuvre un processus d'information qui permette aux athlètes de mieux connaître le système sportif au pays ainsi que le développement et l'administration de leur sport.*

5.3.4.2 *Créer un mécanisme qui donne aux athlètes sélectionnés la possibilité de jouer un rôle majeur dans la prise des décisions concernant leur sport.*

5.3.5 ***Accroître le nombre des athlètes doués et engagés qui reçoivent de l'aide en vertu du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

5.3.5.1 *Augmenter à 1 000 le nombre des athlètes subventionnés en vertu du Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada.*

6. Le sport, élément important de la culture canadienne

6.1 Le contexte

Le sport est à la fois un élément naturel et dynamique de la vie de nombreux Canadiens. Au Canada, on vit le sport de diverses façons : en spectateur, en partisan, en participant, comme entraîneur ou instructeur, comme athlète sérieusement intéressé, comme étudiant, etc.

À travers le sport, des valeurs et des traditions de notre pays et de ses communautés se transmettent de génération en génération. On a rarement reconnu cette raison d'être du sport. Par celui-ci, les nouveaux arrivants au Canada ont ajouté leurs jeux à notre mosaïque ou ont pris leur place dans les sports existants.

Il existe plusieurs moyens d'apprécier et de comprendre le sport : par la participation à une activité sportive, par l'étude et l'analyse de l'histoire et de la tradition du sport en général et de certains sports en particulier, et par la découverte des performances des athlètes de haut niveau.

Il nous faut rendre plus présents et plus positifs la vitalité du sport et ses bienfaits pour notre identité en tant que Canadiens et en tant que citoyens des diverses communautés. Nous devons faire ressortir le sport comme composante importante de la culture canadienne.

6.2 Objectif à long terme

Faire en sorte que le sport soit expliqué, reconnu et valorisé comme faisant partie intégrante de la culture canadienne et comme étant une forme de culture.

6.3 *Sous-objectifs*

6.3.1 ***Encourager les conseils scolaires et les maisons d'enseignement à reconnaître et à accepter, dans le cadre des programmes pédagogiques, la responsabilité fondamentale d'enseigner aux enfants et aux adolescents l'histoire, la tradition et la valeur culturelle du sport au Canada.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

6.3.1.1 *Faire pression auprès des ministères provinciaux de l'Éducation pour qu'une séance quotidienne d'éducation physique ait lieu dans toutes les écoles élémentaires et que l'éducation physique soit obligatoire dans les écoles secondaires.*

6.3.1.2 *Faire pression auprès des ministres provinciaux de l'Éducation pour qu'ils révisent leurs programmes d'éducation physique dans le contexte du sport comme élément de la culture canadienne, les aider dans cette tâche et agir de même auprès des professeurs d'éducation physique des universités canadiennes.*

6.3.1.3 *Faire pression auprès de la Fédération canadienne du sport scolaire et de ses filiales provinciales pour introduire le concept du sport comme élément de la culture canadienne dans les programmes sportifs scolaires de la Fédération.*

6.3.1.4 *Continuer le travail entrepris par le Comité organisateur de Calgary pour encourager la publication de nouveaux documents portant sur divers sports et pouvant servir à transmettre aux écoliers la culture (histoire, tradition, records de performance, etc.) de certains sports de grand prestige et événements sportifs canadiens.*

6.3.1.5 *Stimuler, dans le monde universitaire, un intérêt plus grand pour l'étude et l'interprétation du sport dans de nombreux contextes culturels.*

6.3.2 ***Encourager les organismes nationaux de sport à accepter la responsabilité de transmettre la culture (tradition, histoire, records de performance, etc.) de leur sport au public canadien.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

6.3.2.1 *Encourager et aider les organismes nationaux de sport à introduire le contexte culturel du sport dans leurs programmes de communication intérieurs et extérieurs.*

6.3.3 ***Veiller à ce que les meilleurs athlètes canadiens accomplissent leur performance devant un public très diversifié afin de promouvoir le concept de l'excellence dans le sport, de permettre au public canadien de s'identifier à des Canadiens aux aptitudes remarquables et de partager des moments de performance athlétique extraordinaire avec d'autres Canadiens.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

6.3.3.1 *Aider les organismes nationaux de sport à améliorer et à renforcer leurs moyens de production et de commercialisation des événements sportifs, pour s'assurer que les équipes nationales (ou les meilleurs athlètes canadiens), dans tous les sports prioritaires participeront durant la période quadriennale à des événements internationaux importants qui se dérouleront au Canada et pour lesquels les spectateurs canadiens sauront exprimer leur soutien.*

6.3.4 ***Faire en sorte que le sport au Canada soit présenté par les médias d'un point de vue canadien, c'est-à-dire que les sports, les athlètes et leurs performances soient appréciés au Canada et par les Canadiens et caractérisés selon des valeurs et des traditions canadiennes.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

6.3.4.1 *S'assurer que des services de relations publiques et de marketing aident chaque ONS à faire connaître de façon plus efficace son sport et sa culture et à présenter le sport canadien et sa culture comme un tout aux médias et au public canadiens.*

6.3.5 ***S'assurer qu'il existe un soutien important de la part du public et du secteur privé pour permettre la diffusion des compétitions et des activités sportives canadiennes par des institutions publiques telles que la Société Radio-Canada et l'ONF.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

6.3.5.1 *Faire connaître la dimension culturelle du sport à tous les organismes gouvernementaux chargés d'aider au développement culturel du Canada et veiller à ce que ces organismes soutiennent les projets sportifs qui contribuent au développement culturel du Canada.*

6.3.5.2 *Faire pression sur la Société Radio-Canada, l'ONF et le CRTC pour qu'ils produisent et diffusent un plus grand nombre de reportages, d'activités et d'interprétations par divers moyens tels que la télévision, la radio, les films, les bandes vidéo, etc.*

6.3.6 ***Veiller à ce que les professions dans le domaine du sport, comme l'entraînement, la gestion sportive, etc., soient acceptées en tant que professions sérieuses sur le marché du travail canadien.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

6.3.6.1 *Étudier la possibilité d'aborder la question du professionnalisme dans l'entraînement et la gestion sportive du point de vue du marché du travail.*

6.3.6.2 *Faire connaître, par le biais des médias canadiens, le rôle important des entraîneurs et des administrateurs sportifs ainsi que leur contribution.*

6.3.7 ***Veiller à ce que soient reconnues et récompensées les performances exceptionnelles des athlètes canadiens et les contributions remarquables au système sportif au pays dans le cas de chaque sport et du sport en général.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

6.3.7.1 *Faire progresser un programme national visant à reconnaître les athlètes canadiens exceptionnels et les chefs de file du sport (p. ex. : Hommage aux Champions, Ordre du Canada, etc.)*

7. Le financement du sport

7.1 Le contexte

La mise en place et le maintien d'un système sportif au Canada et l'existence d'une large gamme d'occasions offertes à tous de participer au sport à différents niveaux profitent à la société canadienne en général; le gouvernement fédéral possède donc, à l'échelle nationale, une part importante de la responsabilité de financer le sport.

Le secteur privé (c'est-à-dire les entreprises et les commerces) s'intéresse aussi beaucoup au sport. Cet intérêt, à condition d'être canalisé de façon positive, peut contribuer de façon importante au financement futur du sport. L'on s'attend à ce que l'aide totale provenant du secteur privé continue d'augmenter pour encore une autre période quadriennale, mais les profits seront distribués inégalement à l'intérieur du système sportif et seront en grande partie déterminés par l'intérêt de chaque entreprise plutôt que par une décision ou un plan collectif de la communauté sportive. Des fonds provenant du secteur public seront donc nécessaires, si l'on veut maintenir l'équité et la justice dans le système et assurer la réalisation d'objectifs sportifs ayant une valeur sociale.

Afin d'atteindre les objectifs nationaux pour le sport, il faudra relever considérablement l'ensemble des fonds provenant du secteur public et du secteur privé.

On n'a pas encore exploité à fond les occasions de recueillir des fonds dans le secteur privé mais, d'ici 1996, on aura probablement atteint la limite du potentiel de participation des entreprises dans le domaine du sport. La structure des sociétés et des organismes sportifs qui entretiennent des relations commerciales changera avec le temps, mais la valeur totale du financement du sport par le secteur commercial n'augmentera probablement pas aux taux actuels après 1996.

Les contributions personnelles (participants, familles des participants, bénévoles) sont déjà considérables. Si on les joignait au calcul des dépenses de l'ensemble du système sportif, on obtiendrait un rapport de fonds non gouvernementaux et gouvernementaux d'environ 75-25.

Toutefois, les organismes nationaux de sport ne possèdent pas de moyen uniforme ou raisonné de déterminer les contributions des membres ou des usagers ou de les recueillir. Les ONS ne possèdent pas non plus de moyen efficace de déterminer la valeur, les coûts et (par conséquent) les prix des marchandises et des services offerts aux membres. La rationalisation des approches dans ce secteur du financement du sport et de la commercialisation interne devrait produire des fonds supplémentaires.

Étant donné le manque d'informations concrètes recueillies selon un format standard, on n'arrive pas encore à décrire clairement la structure financière du sport. Toutefois, on sait que le sport est financé au moyen d'une variété de sources interdépendantes, certaines privées et d'autres publiques. La contribution financière du secteur public au sport sert d'important levier à l'égard des fonds du secteur privé. Étant donné le caractère incertain de l'environnement économique et les difficultés présentement associées à l'obtention d'informations précises, on devra étudier et mettre à jour la structure financière du sport au moins tous les deux ans.

7.2 **Objectif à long terme**

Assurer le niveau de financement requis par le système sportif et par les programmes sportifs particuliers en vue d'atteindre les objectifs nationaux pour le sport.

7.3 ***Sous-objectifs***

7.3.1 ***Assurer une base financière de 120 millions de dollars par année d'ici 1996 à l'intention des organismes sportifs, pour qu'ils puissent organiser des activités qui contribueront à atteindre les objectifs nationaux pour le sport.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

7.3.1.1 *Assurer la disponibilité d'ici 1992 de 112 millions de dollars par année provenant de sources gouvernementales et non gouvernementales et servant à l'élaboration de systèmes et à des programmes orientés vers l'atteinte des objectifs nationaux pour le sport.*

7.3.1.2 *Maintenir et améliorer un système de financement gouvernemental du sport qui fasse du secteur public le principal responsable de l'activité de base et de l'élaboration des systèmes et qui évalue et récompense les réalisations dans les secteurs du sport de haute performance et du sport au pays. De plus, s'assurer que le financement du sport gouvernemental sert de catalyseur à l'égard des engagements financiers de sources non gouvernementales et remplit une fonction innovatrice facilitant les expériences et l'adoption de nouveaux programmes et projets sportifs qui n'auraient pas beaucoup de chances d'être financés par le secteur non gouvernemental.*

7.3.1.3 *S'assurer que les fonds pour le sport qui servent à mettre sur pied des programmes et des activités contribuant directement à l'atteinte des objectifs nationaux pour le sport des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux augmentent de 16 millions de dollars par année d'ici 1992, si l'on suppose la continuation du programme (Mieux que Jamais) du gouvernement fédéral (environ 16 millions de dollars par année).*

7.3.2 ***Atteindre et maintenir un rapport de fonds gouvernementaux et non gouvernementaux d'environ 50-50.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

7.3.2.1 *Faire des progrès importants vers la réalisation de l'objectif à long terme d'obtenir un rapport de 50-50 pour ce qui est des sources de financement gouvernementales et non gouvernementales à l'intention des organismes nationaux de sport en faisant évoluer le rapport actuel de 58-42 à un rapport de 56-44 d'ici 1992.*

7.3.2.2 *S'assurer que le pouvoir d'achat des fonds identifiés dans le présent rapport comme constituant les fonds nécessaires à l'adoption des mesures recommandées pour le sport ne sera pas compromis par les fluctuations du pouvoir d'achat du dollar canadien au pays et à l'étranger.*

7.3.3 ***Encourager la participation financière du secteur commercial et des entreprises qui contribue à la réalisation des objectifs nationaux du système sportif canadien.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

7.3.3.1 *Augmenter de 10 p. 100 (intérêt composé et valeur cumulative) le montant des fonds non gouvernementaux des ONS provenant du secteur commercial et des entreprises chaque année de la période quadriennale de 1988 à 1992 en vue d'atteindre 26,4 millions de dollars par année d'ici 1992.*

7.3.4 ***Élaborer de meilleures possibilités d'autofinancement à l'intérieur des organismes sportifs, surtout dans le domaine des ressources internes, et atteindre un équilibre approximatif de 50-50 pour ce qui est des fonds à l'intention des ONS provenant des sources de financement externes et internes.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

7.3.4.1 *Entreprendre de nouveaux programmes dans le domaine de l'autofinancement interne dans le but d'augmenter de 5 p. 100 (intérêt composé et valeur cumulative) le montant des fonds non gouvernementaux provenant des sources internes des ONS chaque année de la période quadriennale de 1988 à 1992 en vue d'atteindre 25,5 millions de dollars par année d'ici 1992.*

7.3.4.2 *Encourager les organismes multidisciplinaires qui utilisent en grande partie des fonds qu'ils ont amassés eux-mêmes et(ou) des fonds discrétionnaires à orienter leurs ressources vers des programmes ou des activités qui auront des conséquences directes sur les chances d'atteindre les objectifs nationaux pour le sport pour la période quadriennale de 1988 à 1992; et distribuer ces fonds d'une manière conforme aux approches prédominantes et aux modèles de perfectionnement des athlètes des ONS.*

7.3.4.3 *Encourager le Fonds du patrimoine olympique de l'Association olympique canadienne à contribuer au financement de programmes et d'activités qui aident de façon directe à la réalisation des Objectifs nationaux pour le sport en offrant une somme de 2 millions de dollars par année à partir de 1988-1989.*

7.3.4.4 *Lorsqu'il est possible pour les organismes, en accueillant des compétitions importantes, d'amasser des fonds du patrimoine importants, encourager ces organismes à utiliser ces fonds pour aider à la réalisation des objectifs nationaux pour le sport.*

7.3.5 ***Entreprendre d'autres travaux dans le domaine de l'élaboration de la structure économique du sport et l'élaboration d'une structure uniforme pour un ensemble de « comptes sportifs nationaux ». Ce travail comprendrait, entre autres, les éléments suivants :***

- *un moyen de calculer les coûts déguisés et les coûts observables du sport, qui constituent une partie importante de l'économie générale (c'est-à-dire la contribution du sport à l'économie);*
- *des modèles économiques décrivant les activités des ONS (y compris les éléments qui peuvent être évalués mais qui ne font pas partie du flux de l'encaisse des registres comptables des ONS);*
- *des scénarios de financement des athlètes qui indiquent les coûts de la participation et les coûts de l'excellence;*
- *les politiques gouvernementales (dons, politique financière, mesures de taxation, etc.), et leurs conséquences sur le sport;*
- *une structure financière comprenant un ensemble de « comptes sportifs nationaux » pour lesquels on utiliserait un format ordinaire d'enregistrement et de présentation facilitant la détermination des dépenses et des recettes du sport à l'échelle nationale.*

8. **Leadership et relations**

8.1 **Le contexte**

Plusieurs organismes interdépendants s'occupent de la direction des divers éléments du système sportif national : le gouvernement fédéral, les organismes nationaux de sport, les organismes de service multidisciplinaires et d'autres. Il est important pour le développement du sport au Canada que tous les organismes qui sont en mesure d'offrir des services de direction dans le cadre du système sportif national coordonnent leurs démarches selon une même orientation et une même vision du sport.

Les Objectifs nationaux pour le sport offrent une telle orientation et une occasion de partager la direction du système sportif national.

Le terme « relations » fait référence aux mécanismes officiels et non officiels que les organismes utilisent pour communiquer entre eux dans le but de partager de l'information, de donner des indications, de se consulter, de collaborer, etc. Les relations entres les organismes aident ceux-ci à s'acquitter, dans le cadre du système sportif national, de leurs responsabilités qui intéressent les objectifs nationaux pour le sport.

La direction partagée fait référence au rôle partagé et à l'équilibre du pouvoir et de l'autorité compris et démontrés entre les principaux organismes (c'est-à-dire gouvernementaux et non gouvernementaux) dans le processus de proposition des objectifs nationaux pour le sport et de l'ensemble des indications stratégiques pour le sport au Canada.

Il est aussi reconnu, dans la proposition des objectifs nationaux pour le sport par le biais du Conseil consultatif sur le sport national que la direction partagée désigne, en fait, une « direction collective », c'est-à-dire une direction provenant conjointement des principaux organismes sportifs à l'échelle nationale. Toutefois, dans d'autres cas, il arrive que deux organismes seulement se partagent la direction d'une activité ou d'un projet particulier. Dans les deux hypothèses, lorsque vient le temps de prendre des décisions importantes concernant les programmes, les priorités, etc. pour le sport à l'échelle nationale, on suppose bien que la consultation aura lieu entre les principaux intervenants.

Le gouvernement fédéral joue un rôle unique et spécial à l'intérieur du système sportif national et assume par conséquent certaines responsabilités, dont les suivantes : être l'agent de financement principal pour le sport à l'échelle nationale, s'assurer que les valeurs et les objectifs sociaux généraux font partie des objectifs du système sportif national, guider la communauté sportive nationale et l'aider à élaborer les objectifs nationaux pour le sport et à les atteindre, et aider, de temps en temps, à évaluer les progrès qui marquent la réalisation des objectifs nationaux pour le sport.

Les organismes nationaux de sport constituent les agents principaux du développement de chaque sport au Canada et jouent, par conséquent, un rôle de direction important à l'intérieur du système sportif national. Ils doivent être en mesure de prendre de nombreuses décisions quant à la direction du sport au Canada et doivent jouer un rôle important dans la définition et la réalisation des objectifs nationaux pour le sport.

Les organismes multidisciplinaires et les organismes détenteurs de franchises jouent aussi un rôle important dans la réalisation des objectifs nationaux pour le sport. Les principaux programmes et services offerts par les organismes multidisciplinaires doivent correspondre nettement à l'ensemble des besoins des ONS, tels que décrits avec clarté dans les modèles de perfectionnement des athlètes et les systèmes sportifs de chaque organisme. Pour que les objectifs des ONS et des organismes multidisciplinaires se rencontrent, il doit y avoir de l'interaction, de bonnes réactions, de la coordination et de la coopération entre les deux groupes.

Les objectifs et les sous-objectifs suivants portent sur la rationalisation des divers rôles et responsabilités des organismes (gouvernementaux et non gouvernementaux) à l'intérieur du système sportif national. Ils portent plus particulièrement sur l'interdépendance de ces organismes concernant la définition et la réalisation des objectifs nationaux pour le sport.

8.2 **Objectif à long terme**

Faire en sorte que la direction du sport à l'échelle nationale soit ferme, coordonnée et partagée à l'intérieur des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux du système sportif national.

8.3 ***Sous-objectifs***

8.3.1 ***Faire en sorte que les organismes principaux acceptent les objectifs nationaux pour le sport au début de chaque période quadriennale.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

8.3.1.1 *Faire en sorte que les principaux organismes du système sportif national acceptent les objectifs nationaux pour le sport pour la période de 1988 à 1992.*

8.3.2 ***Travailler à donner aux ONS un mandat national complet, celui d'être responsables de la direction de leur sport à tous les niveaux de son développement.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

8.3.2.1 *Encourager et renforcer les ONS pour qu'ils puissent se charger d'offrir une gamme complète de services à tous les participants, qu'il s'agisse de l'athlète de niveau local ou de l'athlète de haute performance.*

8.3.2.2 *Aider les ONS à élaborer et à améliorer leurs systèmes de gestion organisationnelle afin qu'ils puissent, en tant qu'organismes nationaux, se charger plus efficacement du développement, de la promotion et de la direction de leur sport.*

8.3.3 ***Mettre sur pied un corps consultatif qui se réunira à la demande du Ministre pour proposer les Objectifs nationaux pour le sport avant le début de chaque période quadriennale, élaborer un processus interactif avec les principaux organismes du système sportif national en vue d'aider à faire connaître et à préciser les objectifs et les priorités, favoriser la coordination parmi les organismes principaux et servir de mécanisme de collaboration pour la discussion et l'élaboration de propositions sur des questions et des besoins importants, sur le financement du sport, etc.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

8.3.3.1 *Former le Conseil consultatif sur le sport national en choisissant des membres très compétents et très respectés des organismes sportifs nationaux, des agences multi-sports, du gouvernement fédéral et d'autres experts reconnus qui se réuniront à la demande du Ministre dans le but d'accomplir les tâches suivantes :*

- *proposer les Objectifs nationaux pour le sport avant le début de chaque période quadriennale;*
- *identifier les problèmes critiques pouvant nécessiter une étude plus approfondie ou la collaboration des organismes concernés et voir à ce que des études spéciales soient effectuées à la demande du Ministre;*
- *proposer une structure financière générale pour la période quadriennale et les années subséquentes;*
- *discuter et faire des recommandations sur les relations entre les organismes des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux du système sportif national et sur leurs rôles;*
- *fournir des commentaires sur la rationalisation des rôles des principaux organismes par rapport à la mise en oeuvre des objectifs;*
- *mettre sur pied un processus d'interaction avec la communauté sportive en vue de faire connaître et de préciser les objectifs et les priorités;*
- *faire le point, tous les deux ans, sur la réalisation progressive des objectifs nationaux et sur la structure financière;*
- *fournir des conseils au Ministre sur les activités susmentionnées.*

8.3.3.2 *Mettre sur pied un secrétariat pour le Conseil consultatif sur le sport national et lui fournir les ressources appropriées.*

8.3.4 ***Encourager la consultation positive entre les principaux organismes du système sportif national et leur clientèle.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

8.3.4.1 *Encourager Sport Canada à préparer un document et à obtenir des rétroactions et des recommandations sur les sujets suivants :*

- *le rôle des experts-conseils et des gestionnaires de programme de Sport Canada en tant que véhicules de consultation;*
- *le processus des experts-conseils officiel utilisé par Sport Canada et les ONS avant l'introduction de nouveaux programmes et(ou) de nouvelles politiques.*

8.3.4.2 *Encourager les ONS à profiter des occasions s'offrant présentement ou éventuellement à eux d'être représentés dans des organismes multidisciplinaires en y nommant des personnes bien informées et compétentes.*

8.3.4.3 *Encourager la communication sur les questions relatives à la mise en oeuvre des objectifs nationaux pour le sport et à la mise en place du système sportif canadien entre les organismes nationaux et provinciaux de sport ainsi qu'entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces et des territoires.*

8.3.5 ***Encourager la préparation d'une défense puissante et efficace des intérêts du sport.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

8.3.5.1 *Former des groupes de défense des intérêts du sport constitués de clientèles qui traiteront de questions relatives à leur clientèle particulière.*

8.3.5.2 *Mettre sur pied un secrétariat permanent afin d'offrir des services de soutien aux activités de défense des intérêts du sport du Conseil des directeurs techniques et du Conseil des directeurs administratifs entre autres.*

8.3.6 ***Veiller à ce que les futurs dirigeants du sport puissent recevoir une éducation sérieuse et de première qualité dans le but d'assurer la présence de personnes dynamiques et compétentes pouvant assumer des rôles de direction dans la communauté sportive nationale.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

8.3.6.1 *Effectuer une étude des exigences en matière d'enseignement et des possibilités en matière de formation par rapport au perfectionnement de futurs dirigeants du sport et faire des recommandations à ce sujet.*

8.3.7 ***Encourager la création de colloques afin de faciliter la communication et la consultation.***

■ *Mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992*

8.3.7.1 *Élaborer et mettre en oeuvre une série de colloques sur les questions et(ou) les priorités nationales en matière de sport.*

8.3.7.2 *Encourager la formation de groupes de défense des intérêts du sport qui puissent examiner en fonction de leurs clientèles des questions relatives aux athlètes, aux entraîneurs, aux sports olympiques d'été, aux sports olympiques d'hiver, etc.*

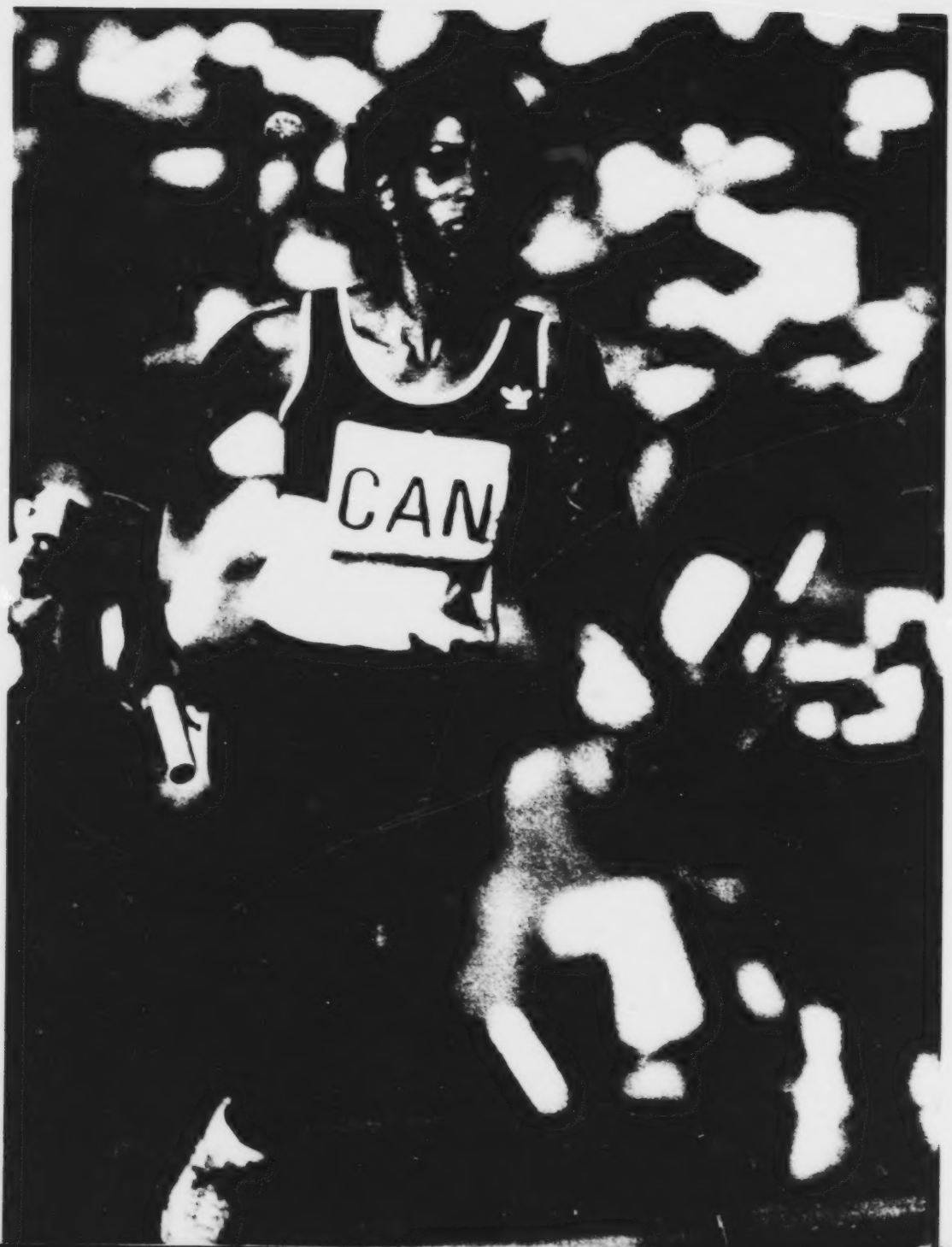
CAN

Mesures les plus importantes pour la période de 1988 à 1992

3

Les mesures recommandées pour la période de 1988 à 1992 relativement aux sous-objectifs ont été choisies avec soin. Toutefois, étant donné les limites des ressources et compte tenu d'autres facteurs, on reconnaît qu'il faut établir des priorités. Voici les mesures recommandées que nous considérons comme les plus importantes en vue de la réalisation des objectifs nationaux pour le sport au cours de la période quadriennale de 1988 à 1992.

1. Le système sportif canadien

1.3.1.1 Favoriser l'entente à tous les niveaux de la communauté sportive sur un ensemble d'objectifs nationaux pour le sport et de mesures recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992.

1.3.2.1 1.3.2.2 Encourager et aider les organismes nationaux de sport afin qu'ils puissent devenir des organismes nationaux de sport responsables du développement, de la promotion et du contrôle de leurs sports à tous les niveaux, de l'athlète de haute performance au participant au niveau local.

1.3.2.3 1.3.2.4 Aider les organismes nationaux de sport à renforcer et à mettre au point leurs systèmes de ressources humaines et financières afin qu'ils obtiennent et gèrent efficacement les ressources humaines et financières nécessaires aux activités sportives.

1.3.4.1 1.3.4.2 Aider les organismes nationaux de sport à promouvoir le concept des modèles et systèmes sportifs intégrés auprès de leurs organismes provinciaux, et en même temps, obtenir l'accord de tous les gouvernements provinciaux sur l'idée d'oeuvrer pour un système intégré de progression de l'athlète au Canada.

1.3.6.1 1.3.6.2 1.3.6.3 Établir et maintenir en place un système pédagogique national destiné aux administrateurs des sports (rémunérés et bénévoles) qui répondrait aux besoins des administrateurs des sports actuels et qui désirent faire une carrière en administration des sports.

1.3.6.4 2.3.2.4 Faire du métier d'entraîneur une profession dont on puisse vivre sur le marché du travail et dans le système sportif canadien et augmenter le nombre des entraîneurs qualifiés, rémunérés et occupant un poste à temps partiel ou à temps plein à des niveaux sélectionnés à l'intérieur du système, et en même temps élaborer un modèle économique et obtenir des ressources pour financer le recrutement à temps plein des entraîneurs.

1.3.8.1 Réviser et émettre des recommandations concernant le mandat et les systèmes de gestion des organismes concessionnaires et les systèmes de gestion pour que ces organismes satisfassent aux besoins collectifs et aux besoins nouveaux des organismes nationaux de sport.

2. Le sport de haute performance

2.3.1.1 Maintenir un système sportif de reconnaissance pour les sports olympiques, non olympiques et les sports pratiqués par les personnes handicapées respectivement et faire accepter ce système par tous les organismes (nationaux et provinciaux) qui s'occupent des sports de haute performance.

2.3.2.1 Établir et maintenir au Canada un système d'entraînement de niveau avancé permettant d'élever aux normes mondiales la formation des entraîneurs canadiens dans les principaux sports.

2.3.2.3 Ajouter au concept de centres de haute performance celui des centres nationaux de haute performance dans plusieurs sports, ceux-ci étant situés dans

les principales villes et employant des administrateurs professionnels, des entraîneurs, des scientifiques et des médecins spécialisés dans le sport, servant les athlètes, les entraîneurs et les clubs de haute performance dans leurs régions respectives et influençant le développement du sport dans les communautés de leurs régions respectives.

2.3.2.5 Concevoir et appliquer de nouveaux programmes pour développer et financer les professions du sport essentielles à la haute performance.

2.3.3.1 Produire et mettre en place des modèles et des systèmes de progression de haute performance pour les sports prioritaires d'été et d'hiver.

3. Le sport au pays

3.3.1.1 3.3.1.2 Élaborer une stratégie et une politique sur le rôle des organismes nationaux et fédéraux dans la promotion et le développement du sport au pays. Veiller à ce que les responsables des sports prioritaires mettent sur pied, pour le sport au pays, des plans fondés sur les modèles et systèmes de progression de l'athlète.

3.3.2.1 Élaborer et appliquer le concept du « PopSport » en vue de populariser le sport et d'augmenter le nombre de Canadiens participant au sport de compétition organisé.

3.3.3.1 Augmenter le nombre des femmes participant au sport de compétition organisé, en élaborant des stratégies et des plans d'exécution appliqués à un sport en particulier dans le cadre du processus de planification quadriennale du sport au pays.

3.3.5.1 Organiser une conférence nationale destinée à rassembler des responsables du monde scolaire et du système sportif pour discuter de la coordination des programmes de compétitions, de l'enseignement des connaissances de base en sport, de l'intégration des deux systèmes sportifs, etc. (« Le système sportif à la rencontre du système scolaire »).

4. Le leadership sportif international

4.3.1.1. Aider les organismes nationaux de sport à déceler les problèmes fondamentaux liés à leurs sports au niveau international, établir les positions canadiennes à ce sujet et faire pression pour influencer la solution à ces problèmes au niveau international.

4.3.1.2. Assurer l'élection, à des postes influents dans les fédérations internationales clés, de Canadiens connaissant bien leur domaine, faisant partie des organismes nationaux de sport et pouvant exercer leur leadership au niveau international.

4.3.2.1 Déterminer de manière résolue le rôle de leader du Canada au sujet de questions internationales telles que le doping, l'esprit sportif, l'opposition à l'aparthéid, la disparité entre les sexes et la commercialisation du sport.

4.3.3.1 Élaborer dans la coordination et la collaboration un plan visant à améliorer les relations sportives internationales, avec la participation du ministère des Affaires extérieures.

4.3.5.1 Soutenir la candidature du Canada au titre de pays hôte des Jeux du Commonwealth de 1994 et des Jeux olympiques de 1996.

5. Le statut de l'athlète de haute performance au Canada

5.3.1.1 S'assurer que les gestes et décisions affectant les athlètes (sélection, discipline, brevets, négociation des contrats avec les athlètes, mesures antidopage, etc.) sont pris en conformité des normes acceptées de procédure et de justice naturelle.

5.3.1.2 Coordonner et intégrer, avec les objectifs nationaux, l'identification et l'appui des athlètes aux niveaux du système de haute performance sous compétence provinciale ou universitaire/collégiale.

5.3.2.2 S'assurer que le Programme d'aide aux athlètes contient des dispositions le protégeant à l'avenir contre l'inflation.

5.3.3.1 Maintenir un système d'appui national pour les 1 000 athlètes participant aux programmes de préparation à la haute performance, sous l'égide des ONS.

6. Le sport, élément important de la culture canadienne

6.3.1.2 Faire pression auprès des ministres provinciaux de l'Éducation pour qu'ils révisent leurs programmes d'éducation physique dans le contexte du sport comme élément de la culture canadienne, les aider dans cette tâche et agir de même auprès des professeurs d'éducation physique des universités canadiennes.

6.3.3.1 Aider les organismes nationaux de sport à améliorer et à renforcer leurs moyens de production et de commercialisation des événements sportifs, pour s'assurer que les équipes nationales (ou les meilleurs athlètes canadiens), dans tous les sports prioritaires participeront durant la période quadriennale à des événements internationaux importants qui se dérouleront au Canada et pour lesquels les spectateurs canadiens sauront exprimer leur soutien.

6.3.4.1 S'assurer que des services de relations publiques et de marketing aident chaque ONS à faire connaître de façon plus efficace son sport et sa culture et à présenter la culture et le sport canadiens comme un tout aux médias et au public.

6.3.6.1 Étudier la possibilité d'aborder la question du professionnalisme dans l'entraînement et la gestion sportive du point de vue du marché du travail.

7. Le financement du sport

7.3.1.1 Assurer la disponibilité d'ici 1992 de 112 millions de dollars par année, provenant de sources gouvernementales et non gouvernementales et servant à l'élaboration de systèmes et à des programmes orientés vers la réalisation des objectifs nationaux pour le sport.

7.3.1.2 Maintenir et améliorer un système de financement gouvernemental du sport qui fasse du secteur public la principale responsabilité de l'activité de base et de l'élaboration des systèmes et qui évalue et récompense les réalisations dans les secteurs du sport de haute performance et du sport au pays. De plus, s'assurer que le financement du sport gouvernemental serve de catalyseur à l'égard des engagements financiers de sources non gouvernementales et remplit une fonction innovatrice facilitant les expériences et l'adoption de nouveaux programmes et projets sportifs qui n'auraient pas beaucoup de chances d'être financés par le secteur non gouvernemental.

7.3.1.3 S'assurer que les fonds pour le sport, qui servent à mettre sur pied des programmes et des activités contribuant directement à la réalisation des objectifs nationaux pour le sport des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux,

augmentent de 16 millions de dollars par année d'ici 1992, si l'on suppose le maintien des fonds « Mieux que Jamais » du gouvernement fédéral (environ 16 millions de dollars par année).

7.3.2.1 Faire des progrès importants vers la réalisation de l'objectif à long terme d'obtenir un rapport de 50-50 pour ce qui est des sources de financement gouvernementales et non gouvernementales à l'intention des organismes nationaux de sport en faisant évoluer le rapport actuel de 58-42 à un rapport de 56-44 d'ici 1992.

7.3.2.2 S'assurer que le pouvoir d'achat des fonds, identifiés dans le présent rapport comme constituant les fonds nécessaires à l'adoption des mesures recommandées pour le sport, ne sera pas compromis par les fluctuations du pouvoir d'achat du dollar canadien au pays et à l'étranger.

7.3.3.1 Augmenter de 10 p. 100 (intérêt composé et valeur cumulative) le montant des fonds non gouvernementaux provenant du secteur commercial et des entreprises, chaque année de la période quadriennale de 1988 à 1992, en vue d'atteindre 26,4 millions de dollars par année d'ici 1992.

7.3.4.1 Entreprendre de nouveaux programmes dans le domaine de l'autofinancement interne dans le but d'augmenter de 5 p. 100 (intérêt composé et valeur cumulative) le montant des fonds non-gouvernementaux provenant des sources internes des ONS chaque année de la période quadriennale de 1989 à 1992 en vue d'atteindre 25,5 millions de dollars par année d'ici 1992.

7.3.4.2 Encourager les organismes multidisciplinaires qui utilisent en grande partie des fonds qu'ils ont amassés eux-mêmes et(ou) des fonds discrétionnaires à orienter leurs ressources vers des programmes ou des activités qui auront des conséquences directes sur les chances d'atteindre les objectifs nationaux pour le sport pour la période quadriennale de 1988 à 1992; et distribuer ces fonds d'une manière conforme aux approches prédominantes et aux modèles de perfectionnement des athlètes des ONS.

7.3.4.3 Encourager le Fonds du patrimoine olympique de l'Association olympique canadienne à contribuer au financement de programmes et d'activités qui aident de façon directe à la réalisation des objectifs nationaux pour le sport, en offrant une somme de 2 millions de dollars par année à partir de 1988-1989.

7.3.5 Entreprendre d'autres travaux dans le domaine de l'élaboration de la structure économique du sport et l'élaboration d'une structure uniforme pour un ensemble de « comptes sportifs nationaux ». Ce travail comprendrait, entre autres, les éléments suivants :

- un moyen de calculer les coûts déguisés et les coûts observables du sport, qui constituent une partie importante de l'économie générale (c'est-à-dire la contribution du sport à l'économie);
- des modèles économiques décrivant les activités des ONS (y compris les éléments qui peuvent être évalués mais qui ne font pas partie du flux de l'encaisse des registres comptables des ONS);
- des scénarios de financement des athlètes, qui indiquent les coûts de la participation et les coûts de l'excellence;
- les politiques gouvernementales (dons, politique financière, mesures de taxation, etc.), et leurs conséquences sur le sport;
- une structure financière comprenant un ensemble de « comptes sportifs nationaux » pour lesquels on utiliserait un format ordinaire d'enregistrement et de présentation facilitant la détermination des dépenses et des recettes du sport à l'échelle nationale.

8. Leadership et relations

8.3.1.1 Faire en sorte que les principaux organismes du système sportif national acceptent les objectifs nationaux pour le sport pour la période de 1988 à 1992.

8.3.2.1 Encourager et renforcer les ONS pour qu'ils puissent se charger d'offrir une gamme complète de services à tous les participants, qu'il s'agisse de l'athlète de niveau local ou de l'athlète de haute performance.

8.3.2.2 Aider les ONS à élaborer et à améliorer leurs systèmes de gestion organisationnelle afin qu'ils puissent, en tant qu'organismes nationaux, se charger plus efficacement du développement, de la promotion et de la direction de leur sport.

8.3.3.1 Former le Conseil consultatif sur le sport national en choisissant des membres très compétents et très respectés des organismes sportifs nationaux, des agences multi-sports, du gouvernement fédéral, et autres experts reconnus qui se réuniront à la demande du Ministre dans le but d'accomplir les tâches suivantes :

- proposer les Objectifs nationaux pour le sport avant le début de chaque période quadriennale;
- identifier les problèmes critiques pouvant nécessiter une étude plus approfondie ou la collaboration des organismes concernés et voir à ce que des études spéciales soient effectuées à la demande du Ministre;
- proposer une structure financière générale pour la période quadriennale et les années subséquentes;
- discuter et faire des recommandations sur les relations entre les organismes des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux du système sportif national et sur leurs rôles;
- fournir des commentaires sur la rationalisation des rôles des principaux organismes par rapport à la mise en oeuvre des objectifs;
- mettre sur pied un processus d'interaction avec la communauté sportive en vue de faire connaître et de préciser les objectifs et les priorités;
- faire le point, tous les deux ans, sur la réalisation progressive des objectifs nationaux et sur la structure financière;
- fournir des conseils au Ministre sur les activités susmentionnées.

8.3.3.2 Mettre sur pied un secrétariat pour le Conseil consultatif sur le sport national et lui fournir les ressources appropriées.

8.3.4.2 Encourager les ONS à profiter des occasions s'offrant présentement ou éventuellement à eux d'être représentés dans des organismes multidisciplinaires en y nommant des personnes bien informées et compétentes.

8.3.5.1 Élaborer une puissante et efficace défense des intérêts du sport en formant des groupes de défense des intérêts du sport constitués d'une clientèle, en mettant sur pied un secrétariat permanent qui servira à offrir des services de soutien au Conseil consultatif sur le sport national, et en dirigeant une séries de colloques sur des questions portant sur le sport au Canada.

8.3.4.1 Encourager Sport Canada à préparer un document et à obtenir des rétroactions et des recommandations sur les sujets suivants :

- le rôle des experts-conseils et des gestionnaires de programme de Sport Canada en tant que véhicules de consultation;
- le processus de consultation officiel utilisé par Sport Canada et les ONS avant l'introduction de nouveaux programmes et(ou) de nouvelles politiques.

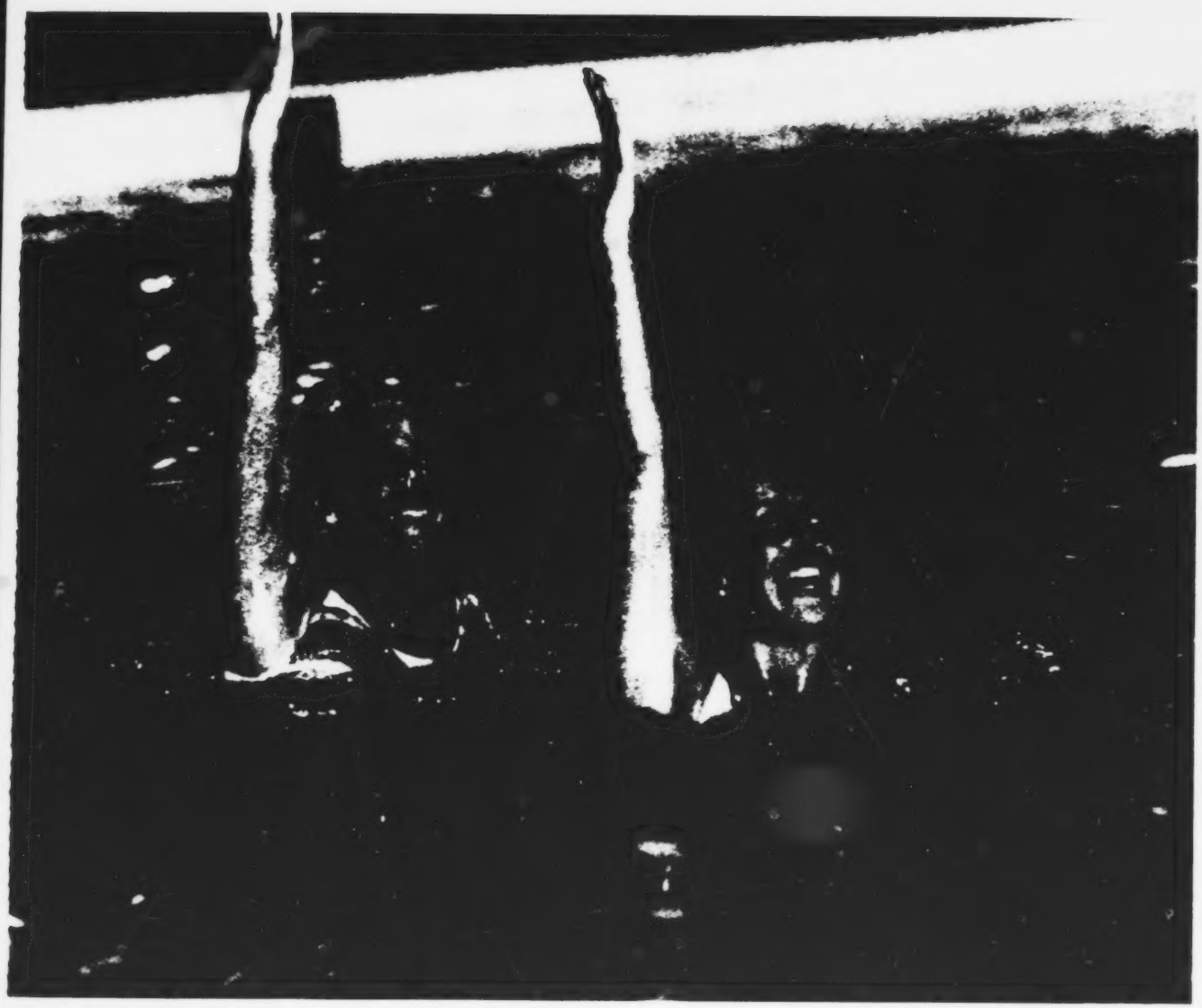

Mesures importantes recommandées pour la période quadriennale de 1988 à 1992

4

Le Groupe de travail considère les mesures recommandées suivantes pour la période quadriennale de 1988 à 1992 comme importantes en vue de la réalisation des Objectifs nationaux pour le sport, quoique moins importantes que celles qui sont énumérées dans la partie précédente.

1. Le système sportif canadien

1.3.7.1 Réviser et émettre des recommandations concernant le mandat et les systèmes de gestion des organismes de service et les systèmes de gestion pour que ces organismes satisfassent aux besoins collectifs et aux besoins nouveaux des organismes nationaux de sport.

1.3.9.1 Coordonner avec les gouvernements provinciaux et les organismes de service nationaux la création de filiales provinciales de ces organismes nationaux afin de répondre aux besoins de la province dans le cadre du système sportif provincial.

1.3.10.1 Déterminer et expliquer les responsabilités nationales et fédérales en matière de planification et de mise en place des aménagements sportifs au Canada.

1.3.11.1 Encourager la collaboration entre les organismes nationaux de sport et les organismes des collèges, des universités et des écoles secondaires afin que tous puissent comprendre les modèles appliqués aux sports particuliers dont ils s'occupent ainsi que leur rôle dans le développement du sport.

2. Le sport de haute performance

2.3.2.2 Améliorer le milieu de l'entraînement de haute performance en améliorant l'environnement des centres de formation et des clubs d'élite et en établissant de bons principes de base pour l'entraînement de haute performance.

3. Le sport au pays

3.3.5.2 Aider à l'élaboration ou à l'amélioration des programmes d'initiation spécialement conçus pour être proposés par l'organisme pouvant le mieux enseigner l'éducation physique (par exemple, les écoles élémentaires, les clubs sportifs locaux, les centres récréatifs communautaires).

4. Le leadership sportif international

4.3.5.2 Élaborer, pour l'accueil de jeux importants au Canada, une stratégie qui compte les organismes nationaux de sport parmi les preneurs de décisions principaux en ce qui a trait au processus de candidature et d'accueil.

6. Le sport, élément important de la culture canadienne

6.3.2.1 Encourager et aider les organismes nationaux de sport à introduire le contexte culturel du sport dans leurs programmes de communication internes et externes.

6.3.5.2 Faire pression sur la Société Radio-Canada, l'ONF et le CRTC pour qu'ils produisent et transmettent plus de reportages, d'activités et d'interprétations par divers moyens tels que la télévision, la radio, le cinéma, la vidéo, etc.

L'élaboration d'une structure financière pour le sport s'est avérée difficile pour le Groupe de travail. D'une part, au cours de leurs délibérations, les membres ont souffert d'un manque important de données sûres sur les dépenses et les sources de fonds actuelles, données essentielles à la compréhension de la situation actuelle et à la proposition de futurs scénarios; d'autre part, ils ont eu de la difficulté à déterminer avec précision les ***coûts*** associés à la réalisation des objectifs nationaux pour le sport, définis plus tôt en détail par le Groupe de travail.

Dans ses délibérations sur le financement du sport, le Groupe de travail s'est donné les trois buts suivants :

1. Déterminer le modèle actuel des dépenses pour le sport à l'échelle nationale ainsi que les sources de financement utilisées présentement;

2. Établir ce qu'il en coûterait pour atteindre les objectifs nationaux pour le sport au cours des deux périodes quadriennales (c'est-à-dire les huit années de 1988 à 1996);

3. Identifier les principes sur lesquels doit se fonder une éventuelle structure pour le financement du sport à l'échelle nationale.

Dans le but d'accomplir la première tâche, le Groupe de travail a finalement constaté qu'aucune analyse existante ne fournissait les données requises sur les dépenses à l'échelle nationale. Il a donc effectué son propre sondage. Celui-ci, d'ailleurs, n'a pas été sans présenter des points sujets à controverse. La question portant sur ce qui devrait faire partie des dépenses sur le sport s'est avérée particulièrement complexe. Beaucoup de parties et de partenaires apportent leur contribution au sport, directement ou indirectement. Bien que le gouvernement fédéral soit certainement le principal bailleur de fonds et que les organismes nationaux de sport soient clairement le groupe qui offre le plus de programmes de sport, de très importantes contributions sont faites par les parents, les athlètes, les clubs, les autorités provinciales et municipales, ainsi que par des donateurs et des commanditaires comme les entreprises et les commerces, toutes ces dépenses ne paraissant dans aucun ensemble de registres comptables accessibles.

On a finalement décidé que les résultats du sondage ne feraient que résumer les dépenses enregistrées dans les registres officiels des organismes nationaux de sport. Les contributions personnelles, les dons de biens et de services, les coûts payés par les commanditaires pour des compétitions ou des activités dans les cas où les sommes réellement dépensées ne paraissent **pas** dans les registres des ONS ne sont donc pas comptées dans le résumé du sondage sur les sources de financement. Dans l'exposé qui suit sur le rapport entre les fonds gouvernementaux et non gouvernementaux, il est clair qu'un meilleur équilibre existerait entre les fonds des deux sources (il est fort probable que les fonds non gouvernementaux dépasseraient même les fonds gouvernementaux) si l'on arrivait à trouver un moyen précis de calculer le total des fonds qui sont consacrés à des programmes et des activités essentiels à la réalisation des objectifs nationaux pour le sport mais qui sont dépensés et enregistrés ailleurs que dans les registres des ONS.

Le sondage a révélé qu'environ 87 millions de dollars de rentrées figurent dans les registres des organismes nationaux de sport. Environ 56 p. 100 du montant total vient des gouvernements, les 42 p. 100 qui restent résultant de l'activité d'autofinancement des ONS. Environ 55 p. 100 des

fonds amassés à l'intérieur des ONS viennent de sources « internes » (frais d'inscription, vente de biens et de services à ceux qui participent aux différents sports, etc.) alors que 45 p. 100 viennent de sources « externes » (parrainage par des entreprises, etc.). Bien que les membres du Groupe de travail aient été un peu surpris de l'équilibre apparent entre les sources de fonds « internes » et « externes », étant donné le manque d'efforts concertés, menés jusqu'à présent, pour produire des fonds « internes », il semble que ce domaine a de très bonnes chances de s'améliorer si on adopte à l'avenir une approche plus rigoureuse à l'établissement du prix de revient et à la valeur des biens et services.

Le processus d'estimation du prix de revient des objectifs nationaux pour le sport a indiqué qu'il faudra environ **120 à 125 millions de dollars de dépenses** pour les programmes dirigés sous les auspices des ONS d'ici 1996, si l'on désire atteindre les objectifs ambitieux établis par le Groupe de travail. Étant donné qu'un grand nombre de combinaisons de programmes différents pourraient permettre d'atteindre les objectifs nationaux, il va sans dire que le processus d'estimation du prix de revient de ces objectifs a été complexe. De plus, il est possible que chacune des ces combinaisons entraîne des coûts légèrement différents. Néanmoins, l'exercice qui a été effectué est basé sur l'évolution logique des programmes actuels et, bien que l'on puisse considérer discutable la mesure selon laquelle l'expansion d'un programme particulier contribue à la réalisation des objectifs, le Groupe de travail considère comme raisonnable et justifiable la nécessité de 120 à 125 millions de dollars en tout pour le système sportif national et les programmes relatifs aux objectifs nationaux.

Après avoir évalué le niveau actuel des dépenses et des sources de fonds et avoir fait un calcul du coût de la réalisation des objectifs nationaux, le Groupe de travail a dirigé son attention vers l'élaboration d'une structure financière.

La structure financière devait, bien sûr, se fonder sur des prévisions raisonnables de l'accroissement futur des trois principales sources de fonds : le gouvernement fédéral et les fonds « internes » et « externes » amassés par les ONS eux-mêmes. De plus, on retrouve pour la première fois une quatrième source de soutien financier, c'est-à-dire le Fonds du patrimoine olympique de l'Association olympique canadienne. On reconnaît aussi qu'il pourrait exister d'autres fonds du patrimoine dans le cas où il y aurait d'autres compétitions pour lesquelles le Canada serait l'hôte et, qu'avec le temps, ces fonds pourraient également servir à atteindre les objectifs nationaux pour le sport.

De plus, plusieurs questions clés sur la politique et sur les principes fondamentaux devaient aussi être réglées. Plus particulièrement, le Groupe de travail a fait face aux questions suivantes : Dans quelle mesure devrions-nous être rigoureux dans la corrélation des objectifs pour le sport et des exigences financières? Existe-t-il un rapport souhaitable entre les fonds gouvernementaux et les fonds non gouvernementaux pour le sport à l'échelle nationale et quelle est la politique ou la philosophie sociale à suivre pour un tel rapport? Dans quels délais devrions-nous avoir atteint le rapport requis? L'obtention d'un tel rapport (surtout du côté du gouvernement) devrait-elle conditionner les niveaux futurs du financement fédéral? De quelle manière tout rapport visé devrait-il être utilisé à l'intérieur du système sportif, dans l'ensemble de celui-ci ou à l'égard de chaque bénéficiaire des fonds gouvernementaux? Le niveau des fonds gouvernementaux devrait-il être déterminé par la politique sociale ou par une philosophie

de restrictions fiscales? Devrait-on prendre la même approche en sport qu'en art et adopter un modèle d'« industrie du sport » pour régler les futures questions de financement? Devrait-on utiliser les fonds du gouvernement pour payer les frais des programmes que les organismes non gouvernementaux n'ont pu financer eux-mêmes?

Les conclusions du Groupe de travail se trouvent dans la partie qui traite des Objectifs nationaux pour le sport et qui porte sur le financement du sport. Les principes et le tableau qui suivent résument la structure financière proposée en ce qui concerne les deux prochaines périodes quadriennales. Voici les conclusions les plus importantes :

1. D'importantes nouvelles ressources financières sont nécessaires si l'on veut atteindre les Objectifs nationaux pour le sport.

2. D'importantes nouvelles ressources financières doivent être fournies par le secteur public et par le secteur privé.

3. L'importance de nouvelles ressources financières des deux secteurs signifie que l'on obtiendra un meilleur équilibre entre les contributions gouvernementales et non gouvernementales, mais qu'un rapport d'égalité (si l'on ne compte que les fonds inscrits dans les registres nationaux) ne sera probablement pas atteint au cours des deux prochaines périodes quadriennales, bien que d'importants progrès puissent se produire, surtout au cours de la deuxième période, c.à-d. de 1992 à 1996.

4. On devra déployer des efforts importants pour accroître les fonds gouvernementaux.

5. Il faut obtenir plus de données et plus de structures analytiques complexes pour étudier l'aspect économique du sport.

Principes financiers

1. Le gouvernement fédéral assume une importante responsabilité quant au financement du système sportif canadien, étant donné son rôle important relatif à la politique sociale dans le domaine du développement national du sport.

2. De nombreux groupes partagent la responsabilité de fournir des ressources financières pour le maintien et le développement de tout le système sportif : le gouvernement fédéral, des organismes nationaux non gouvernementaux et provinciaux, des institutions, des entreprises ainsi que des participants individuels et leurs familles.

3. Le niveau de financement que l'on prévoit être requis pour le maintien et le développement du système sportif national doit être fondé principalement sur des prévisions réalistes des fonds qu'il faut pour atteindre les objectifs nationaux. On doit évaluer le coût des objectifs en fonction de deux périodes quadriennales, puis examiner et réviser ce coût vers la fin de chaque période quadriennale. Une fois les niveaux de financement connus, les objectifs doivent être reconsidérés et, au besoin, modifiés.

4. On vise à obtenir un équilibre entre les fonds gouvernementaux et non gouvernementaux pour le financement des programmes et des activités à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs nationaux pour le sport. (Dans ce cas, les sommes d'argent non gouvernementales font référence aux fonds qui peuvent être inscrits dans les états financiers des organismes nationaux de sport. Il faut admettre que les coûts et les dépenses réels relatifs au sport à l'échelle nationale sont beaucoup plus élevés. Les dépenses supplémentaires comprennent les contributions personnelles des athlètes et de leurs familles, les contributions en nature du secteur privé et les dépenses faites par les institutions et les organismes à des

niveaux inférieurs au niveau national, p. ex., clubs, organismes et gouvernements provinciaux, universités, etc.)

5. Pour la période quadriennale de 1988 à 1992, on prévoit une augmentation des contributions du secteur gouvernemental et du secteur non gouvernemental des mêmes montants, environ, en chiffres *absolus*. En supposant des augmentations d'environ 16 millions de dollars des fonds de chacun des secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pendant la période quadriennale, on prévoit que le financement servant à atteindre les objectifs nationaux à long terme (et les priorités pour la période quadriennale) s'élèvera à 107 millions de dollars par année d'ici 1992.

L'augmentation de la base de financement du sport pour la période quadriennale de 1992 à 1996 sera quelque peu plus lente; on prévoit, en effet, que les contributions du secteur non gouvernemental dépasseront celles du secteur gouvernemental. Les prévisions indiquent une augmentation par rapport au niveau de 1992, d'ici 1996, de 5 millions de dollars par année de la part du secteur public et de 11,2 millions de dollars de la part du secteur privé, ce qui porte à près de 120 millions de dollars le total des fonds disponibles pour les programmes axés sur les objectifs nationaux pour le sport.

6. On prévoit une augmentation de 10 p. 100 (intérêt composé cumulatif) par année des fonds provenant de sources d'autofinancement externes durant la période de 1988 à 1992, et une augmentation de 5 p. 100 par année durant la période quadriennale de 1992 à 1996, c'est-à-dire des fonds de 26 millions de dollars par année d'ici 1992 et de 32 millions de dollars d'ici 1996. Pour les sources d'autofinancement internes, on prévoit une augmentation de 5 p. 100 par année (intérêt composé cumulatif) durant la période de 1988 à 1992 et une augmentation de 5 p. 100 par année durant la période de 1992 à 1996, c'est-à-dire des fonds de 25,5 millions de dollars d'ici 1992 et de 30,5 millions de dollars d'ici 1996.

7. Dans le but d'identifier les fonds des diverses sources qui servent les objectifs nationaux, on a recours à un facteur d'ajustement. Celui-ci représente le pourcentage des fonds d'une source donnée, qui sont exploités par la communauté sportive nationale mais qui ne sont pas précisément orientés vers des programmes et des activités relatifs aux objectifs nationaux. Le montant de chacune de ces sources qui demeure après l'exercice d'ajustement constitue le niveau des fonds qui seront réservés pour les programmes, etc. contribuant directement à améliorer les chances d'atteindre les objectifs nationaux.

Les facteurs d'ajustement sont les suivants : fonds externes des ONS — 45%; fonds internes des ONS — 20%; Fonds du patrimoine de l'AOC — 25%.

8. Le gouvernement fédéral doit continuer d'assumer une importante responsabilité pour le financement de certains éléments et programmes essentiels et fondamentaux du système canadien du sport qui visent les objectifs à long terme pour le sport, c'est-à-dire une infrastructure centrale, du personnel professionnel, des services administratifs, et autres, des programmes nationaux, par exemple les programmes de formation des entraîneurs, les programmes à l'intention des équipes nationales, les Jeux du Canada, d'importantes missions des jeux, etc.

9. On prévoit que les exigences en matière de financement contenues dans les propositions du Groupe de travail seront sujettes à l'inflation selon les indices des prix à la consommation habituels.

Prévisions financières — 1988 à 1996

		1988	Différence entre niveaux de 1988 et 1992	Total annuel d'ici 1992	Différence entre niveaux de 1992 et 1996	Total annuel d'ici 1996
Gouv.		54,0	16,0	70,0	5,0	75,0
Non gouv.	ONS-fonds externes	18,0	+ 10 % par an 8,4	26,4	+ 5 % par an 5,7	32,1
	ONS-fonds internes	21,0	+ 5 % par an 4,5	25,5	+ 5 % par an 5,5	31,0
	*Fonds du patrimoine de l'AOC	0,0	+ 3,0 $ par an 3,0	3,0	0,0	3,0
Totaux		93,0	31,9	124,9	16,2	141,1
		• Différence non gouv. = 15,9 • Total non gouv. = 54,9 • Différence gouv. = 16 • Total gouv. = 70			• Différence non gouv. = 11,2 • Total non gouv. = 66,1 • Différence gouv. = 5 • Total gouv. = 75	

* D'autres fonds recueillis par l'AOC sont inclus dans les totaux des fonds « internes » et « externes » des ONS.

Modification des objectifs nationaux :

	1988	1992	1996
Non gouvernementaux :			
(i) Fonds internes :	80 % × 21 = 16,8	80 % × 25,5 = 20,4	80 % × 31,0 = 24,8
(ii) externes :	55 % × 18 = 9,9	55 % × 26,4 = 14,5	55 % × 32,1 = 17,7
(iii) Fonds du patrimoine de l'AOC :	0,0	75 % × 3,0 = 2,25	75 % × 3,0 = 2,25
	26,7	37,15	44,75
+ gouvernement :	54,0	70,0	75,0
Total (modifié) :	80,7	107,15	119,75

Rapports gouv. — non gouv. :

	G / NG = T	G / NG = T	G / NG = T
Fonds pour les objectifs nationaux (modifiés)	$ 54,0 : 26,7 = 80,7 67 : 33 = 100 %	$ 70,0 : 37,2 = 107,2 65 : 35 = 100 %	$ 75,0 : 44,8 = 119,8 63 : 37 = 100 %
Non modifiés	54,0 : 39,0 = 93 $ 58 : 42 = 100 %	70,0 : 54,9 = 124,9 $ 56 : 44 = 100 %	75,0 : 66.1 = 141,1 $ 53 : 47 = 100 %

NOTE : Tous les calculs en millions de dollars 1988

Modifications proposées à la Loi sur la santé et le sport amateur

6

Introduction

Le Ministre a demandé conseil au sujet de modifications éventuelles à la Loi sur la santé et le sport amateur, qui fonde le pouvoir législatif accordé par le Parlement au gouvernement de prendre des initiatives et d'offrir un soutien dans le domaine de la condition physique et du sport. Le Ministre demandait les conseils du Groupe de travail, entre autres, au sujet des modifications qu'il apporterait et qu'il présenterait au Parlement. D'une part, la Loi a essentiellement autorisé et permis au gouvernement fédéral d'exercer une gamme étendue d'activités et d'offrir un soutien dans de nombreux domaines conformément à l'ensemble de ses responsabilités sociales et à l'intérêt public.

D'autre part, la Loi semble maintenant désuète, en ce sens que plusieurs de ses structures et processus ne servent plus ou ont été sensiblement modifiés et que les valeurs, avantages et contribution du sport n'y sont pas adéquatement exprimés. En somme, le Ministre a demandé que la Loi soit révisée pour la rendre plus contemporaine, plus engageante et pour qu'elle affermisse l'engagement du gouvernement du sport dans ce domaine.

Éléments clés qu'il serait souhaitable d'aborder dans des révisions apportées à la Loi.

Le Groupe de travail a présenté un certain nombre de considérations souhaitables pour façonner le cadre de la Loi. Il est suggéré que la Loi révisée prenne en considération ou, dans la mesure du possible, implique l'inclusion des éléments souhaitables suivants :

1. un énoncé des avantages du sport, à la fois pour l'individu et pour le pays;

2. la contribution du sport à l'identité et aux valeurs culturelles du Canada;

3. la responsabilité sociale du gouvernement fédéral pour ce qui est d'encourager et d'appuyer le domaine sportif;

4. l'acceptation de l'importance et de la contribution à la fois du sport de haute performance et du sport de masse;

5. la reconnaissance du sport dans son contexte historique et sa position en tant que mouvement social canadien au cours d'une vaste période;

6. la contribution du sport à la compréhension à l'échelle internationale et la responsabilité qui en découle de le favoriser;

7. l'identification du besoin d'une infrastructure sportive et d'un système sportif au pays;

8. la reconnaissance des organismes nationaux de sport en tant qu'organismes clés pour le développement, la promotion et la gestion de leurs sports respectifs avec un mandat national en vue de fournir tout un éventail de services à leurs membres, à leurs clients et au grand public;

9. l'importance de la conduite morale et éthique du sport (esprit sportif, non-violence, contrôle antidopage, etc.) et du soutien d'un cadre des valeurs pour la conduite du sport;

10. l'importante contribution du sport à l'activité économique, c'est-à-dire à la fois l'industrie du sport et les ramifications économiques des activités sportives;

11. renforcer l'engagement du gouvernement fédéral à appuyer le sport;

12. reconnaître que les activités sportives sont diversifiées et impliquer un large éventail de gens, à la fois bénévoles et rémunérés, et une gamme variée d'organismes;

13. reconnaître l'importance du soutien gouvernemental et l'existence d'un milieu favorable à l'élaboration de politiques sans contrôler la communauté sportive;

14. création d'un Conseil consultatif du sport national composé de membres très compétents et respectés provenant d'organismes nationaux de sport, d'organismes multi-sports, du gouvernement fédéral, et d'autres experts renommés en vue de donner des conseils au Ministre et à la communauté sportive sur les priorités et les orientations de la politique sportive nationale;

15. supprimer le Conseil consultatif national (relativement désuet et peu pratique);

16. donner une définition contemporaine du sport;

17. définir le rôle et les pouvoirs que le Parlement légiférerait pour le gouvernement, notamment :

- diriger le processus d'élaboration et de réalisation des objectifs, des priorités et de l'orientation de la politique nationale du sport conjointement avec les organismes sportifs non gouvernementaux reconnus et les provinces
- fournir un soutien pour une variété d'occasions de participer à des sports de compétition
- reconnaître et encourager le sport en tant que contribution précieuse à l'identité et aux valeurs culturelles canadiennes
- offrir un soutien financier par le biais, entre autres, des subventions et des dons
- soutenir l'offre de services variés dont ont besoin les organismes sportifs nationaux
- soutenir les différentes sciences médicales, techniques et administratives du domaine du sport ayant trait à l'infrastructure et aux besoins pratiques du sport
- promouvoir la conduite morale et la prudence dans le sport
- réduire l'inégalité de l'accessibilité et des possibilités
- attribuer un rôle coordonné entre les différents ministères du gouvernement fédéral relativement aux activités et à l'information qui intéressent l'avancement du sport

- soutenir tant les bénévoles que les experts rémunérés dans les rôles techniques et administratifs
- nommer certains directeurs aux conseils d'administration de certaines sociétés nationales et d'autres organismes sportifs, selon qu'il peut convenir de le faire de temps à autre pour représenter l'intérêt public
- conclure des accords avec les provinces pour que les deux paliers de gouvernement contribuent à la réalisation des Objectifs nationaux et des objectifs de la politique du sport

REMARQUE :
De plus, le Groupe de travail a examiné l'idée d'une responsabilité financière parlementaire et législative améliorée de l'organisme gouvernemental (Condition physique et Sport amateur). On a exploré diverses options (y compris un comité permanent distinct) sans en arriver à une conclusion. Le Groupe de travail a estimé que l'idée méritait d'être étudiée plus à fond. On a noté qu'un tel mécanisme pourrait aussi servir à mieux faire connaître le sport.

Voici deux des autres sujets traités lors des délibérations du Groupe de travail.

A. Système de reconnaissance des sports

La version officielle et publique du Système de reconnaissance des sports de Sport Canada existe depuis 1985. Bien qu'un processus non officiel ait été en place pendant de nombreuses années, ce processus était peu connu à l'extérieur de Sport Canada et l'on craint que soit mal comprise la base fondant l'évaluation des sports. Il a donc été décidé de faire connaître le Système de reconnaissance des sports et ses principes sous-jacents aux organismes nationaux de sport.

Les buts du Système de reconnaissance des sports sont les suivants :

1. Aux fins de la distribution des fonds, il classe les sports selon un ordre prioritaire fondé sur la performance obtenue lors des grandes compétitions internationales et sur le nombre de participants.

2. Les critères de classement font ressortir l'importance de la haute performance et du nombre de participants au sport et servent à publier les priorités du gouvernement fédéral à ce sujet.

3. Les critères servent aussi à attirer l'attention sur la priorité que le gouvernement attribue aux sports olympiques et, à l'avenir, aux Jeux olympiques en tant que principal moyen de faire avancer le sport de haute performance.

4. Le Système de reconnaissance des sports définit la liste des sports que finance le gouvernement et limite cette liste à partir d'un ensemble de critères publics.

5. Dans l'ensemble, le Système de reconnaissance des sports constitue un moyen d'exposer la base des décisions du gouvernement en matière de financement relativement aux organismes nationaux de sport.

Le Groupe de travail a discuté du Système de reconnaissance des sports à plusieurs reprises et a soulevé des questions susceptibles d'être considérées, par exemple : les critères pour le choix et le classement des sports, le concept des sports « essentiels », le concept des sports autochtones, les facteurs à considérer autres que la performance et le nombre de participants, etc.

Le Groupe de travail émet les recommandations suivantes :

1. Le système de base, tel qu'il existe maintenant, doit être conservé; on doit retrouver deux grands critères : la performance et la participation.

2. Afin d'être reconnus, les sports doivent satisfaire aux critères de base du gouvernement fédéral.

3. Une exception doit être faite en faveur des sports d'hiver pour la période quadriennale de 1988 à 1992, car il faut leur donner de meilleures chances de devenir des sports viables au Canada et de satisfaire aux critères de reconnaissance de base. (Les critères pour les sports d'hiver sont susceptibles de toujours être moins stricts, étant donné que ces sports dépendent des installations).

4. Il faut encourager l'uniformité dans le financement des sports olympiques et non olympiques, mais, pour ce qui est des fonds, on ne doit pas favoriser les sports non olympiques aux dépens des autres.

5. On demandera au Conseil consultatif sur le sport national de discuter des sports « de base » dont on pourrait faire la promotion dans les écoles et de faire des recommandations à ce sujet.

6. Il convient d'accorder une attention spéciale à certains sports afin qu'ils puissent atteindre les autres objectifs du système sportif et d'autres objectifs sociaux (p. ex. l'égalité des sexes). On pourrait ainsi donner la priorité à certains sports parce qu'ils sont susceptibles de réaliser un ou plusieurs objectifs sociaux ou sportifs, même s'ils ne satisfont pas à tous les critères d'un classement particulier.

7. Les priorités en sport, telles qu'exposées par le Système de reconnaissance, doivent être respectées par les autres organismes dans l'ensemble du système sportif.

8. La différence de financement entre les catégories du système de classement dépend du total des fonds disponibles; plus il y aura d'argent, moins il y aura de différence.

B. Définitions du système sportif

Les membres du Groupe de travail ont estimé qu'il était important d'établir, pour les éléments du système sportif, une terminologie générale susceptible d'être utilisée et comprise dans l'ensemble du système. Les définitions habituellement utilisées dans le processus de planification quadriennale (PPQ) de Sport Canada ont servi de base à la discussion.

En général, le Groupe de travail n'a pu passer suffisamment de temps à étudier les définitions pour en arriver à une conclusion, mais des inquiétudes se sont exprimées au sujet de la définition de l'expression « sport au pays » dans le cadre du système sportif canadien.

Il a été recommandé que le Conseil consultatif sur le sport national proposé traite de cette question plus tard.

Conclusion

8

Le rapport du Groupe de travail sur la politique nationale du sport propose des Objectifs nationaux pour le sport pour la période quadriennale de 1988 à 1992 et les années subséquentes; on y suggère des activités qui pourraient s'ajouter aux activités essentielles présentement en cours dans le sport pour la réalisation des Objectifs nationaux; on y propose enfin une structure financière qui fait état des fonds permettant d'atteindre les Objectifs nationaux.

Comme on peut le lire dans l'introduction du rapport, il existe six thèmes sous-jacents qui ont marqué les délibérations du Groupe de travail et qui se retrouvent dans les recommandations : la nécessité d'une approche globale intégrée de l'évolution du système sportif, le développement du sport fondé sur les modèles et systèmes de progression athlétique, les organismes nationaux de sport : organismes clés dans le système sportif canadien, la nécessité d'un leadership sportif important du gouvernement fédéral, le partage de la direction du système sportif canadien et l'essor du leadership et de la formation.

Voici les huit Objectifs nationaux pour le sport proposés par le Groupe de travail :

1. Mettre sur pied, au Canada, pour le perfectionnement et la participation des athlètes, un système sportif cohérent fondé sur les modèles et les systèmes proposés à chaque sport et où les rôles, les responsabilités et les relations sont clairement compris et acceptés ***(Le système sportif canadien)***.

2. Mettre en place un système sportif canadien qui fournira aux athlètes qui ont du talent et de la détermination des occasions de gagner au plus haut niveau de la compétition internationale ***(Sport de haute performance)***.

3. Encourager la mise en place, à l'intérieur de la structure nationale, d'un système sportif intégré fondé sur la communauté, offrant des occasions plus nombreuses et plus intéressantes aux athlètes de tous les niveaux de participer à des compétitions et utilisant, parmi ses premiers mécanismes d'exécution, le club sportif ***(Le sport au pays)***.

4. Permettre au Canada de maintenir un haut niveau de succès et de renommée dans le monde sportif international (tant gouvernemental que non gouvernemental) et veiller à ce que le Canada joue, dans la communauté sportive internationale, un rôle de chef de file qui correspond à ses succès à l'échelle internationale ***(Le leadership sportif international)***.

5. Veiller à ce que les athlètes essentiels à la réalisation des objectifs de haute performance du Canada soient soutenus financièrement sur une base combinée de besoins et de récompenses; et que ce soutien soit offert sous la forme de subventions publiques, du parrainage du secteur privé, de prix ou de revenus d'emploi qu'on exerce en tant qu'athlète ***(Le statut de l'athlète de haute performance)***.

6. Veiller à ce que le sport s'exprime et qu'il soit reconnu et mis en valeur en tant que partie intégrante de la culture canadienne et en tant que discipline culturelle ***(Le sport, élément important de la culture canadienne)***.

7. Garantir le niveau de financement dont le système sportif et certains programmes sportifs ont besoin pour atteindre les Objectifs nationaux pour le sport ***(Financement du sport)***.

8. S'assurer qu'il existe une direction importante, coordonnée et partagée pour le sport à l'échelle nationale et parmi les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux du système sportif canadien ***(Leadership et relations)***.

On a aussi proposé des sous-objectifs et des recommandations pour aider à la mise en oeuvre des Objectifs nationaux. Comme il a été mentionné plus tôt, tous les éléments des recommandations sont hautement interactifs et interdépendants. Comme dans le cas de tout système, la modification d'une partie du système, telle que proposée dans les Objectifs, aura des répercussions sur les autres parties. On recommande donc de garder cet aspect à l'esprit lors de l'élaboration de toute stratégie de mise en oeuvre.

Au cours des délibérations, les membres du Groupe de travail ont mis en commun une gamme étendue d'idées et d'expériences qui ont finalement produit le contenu de ce rapport. Celui-ci est présenté dans l'enthousiasme et l'optimisme au sujet de l'avenir du sport au Canada pour la prochaine période quadriennale et par la suite.

Also available in English under the title
"Toward 2000: Building Canada's Sport System"

Ministre des Approvisionnements et Services
Canada 1988
N° de cat. H93-99/1988F
ISBN 0-662-95103-4
CPSA 7881